



UN NOUVEAU QUARTIER UNE NOUVELLE FONTAINE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Dimanche 7 mai 2023

Comment faire une procuration ?

// 4

CADRE DE VIE

La réhabilitation du Manoir
Prost-Grivet

// 28-29

CULTURE

A découvrir
La Saison culturelle 2023/2024

// 42-43

LE QUARTIER HISTORIQUE SE REFAIT UNE BEAUTÉ !

Le quartier historique autour de L'Église de Lorette ne cesse de s'améliorer et s'embellir avec le lotissement du Clos Chambeyron, la réalisation du Square de la Résurgence de la Source La Font Flora et son parking attenant.

// 32



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42 420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi*
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

***FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI**

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

Bulletin d'informations trimestriel

Directeur de la publication :

Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication pour le Kiosque :

Marcelle Célibert,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost

www.sographie.com

Tél : 06 12 65 16 75

Impression :

Chavanne & Dodevey

Tél : 04 77 74 63 77

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2023

Tirage moyen : 2 500 exemplaires



ÉDITORIAL



Lorettoises, Lorettois,

Le dimanche 7 mai prochain auront lieu de nouvelles élections municipales anticipées.

Il s'agit d'une procédure spéciale et inhabituelle provoquée sur convocation de Monsieur le Préfet de la Loire après avoir enregistré la démission du tiers des 27 membres du Conseil Municipal.

Vous les aviez élus, le 15 mars 2020 pour gérer la commune jusqu'au renouvellement des mandats qui aurait dû avoir lieu en 2026 si tout s'était déroulé normalement.

Cet éditorial restera dans l'esprit que m'impose la loi en de pareilles circonstances.

C'est-à-dire que le Maire que je suis, ne doit pas prendre position, rester neutre dans ses écrits et rappeler simplement la loi et les devoirs de chacune et chacun.

Ce renouvellement anticipé des élections municipales qui aura lieu le dimanche 7 mai prochain dans la salle Jean Rostand, Voie Jean Mugniery, concerne la totalité des membres du conseil municipal pour une période qui ne pourra pas dépasser le renouvellement national des équipes municipales prévu en 2026.

D'ores et déjà, en tant que Maire, représentant de l'État sous l'autorité du Préfet, j'en appelle à vous tous, qui êtes inscrits sur les listes électorales, afin que vous réserviez cette date pour aller aux urnes effectuer votre DEVOIR DE CITOYEN FRANÇAIS ou EUROPEEN.

Il convient de protéger et de défendre la commune à laquelle, comme nous, vous êtes attachés, afin de conserver ce berceau de la démocratie qu'elle représente en tant que cellule de base de la République. La commune conditionne notre vie de tous les jours et permet une meilleure gestion de proximité. Il faut la protéger car elle est menacée par la centralisation à outrance des énarques des Etats-Majors de la politique Partisane, et ceci quels que soient les gouvernements qui se suivent depuis 1995.

Déplacez-vous massivement pour voter, cela en vaut bien la peine !

Le fonctionnement de notre commune jusqu'en 2026 vaut bien que vous lui accordiez une heure de votre temps pour aller voter pour celles et ceux qui se présenteront à vos suffrages dans le but de gérer vos intérêts et d'appliquer leur programme.

Le Maire Gérard Tardy

ÉLECTIONS MUNICIPALES

1^{er} tour

DIMANCHE 7 MAI 2023

en cas de 2^e tour

DIMANCHE 14 MAI 2023

COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

Vous risquez d'être absent le 7 mai prochain pour raison personnelle ou par handicap ? Vous pouvez faire une procuration pour qu'un de vos proches vote à votre place aux élections municipales anticipées qui se dérouleront les 7 et 14 mai 2023. Il existe 2 possibilités pour faire votre procuration.

EN LIGNE

<https://www.maprocuration.gouv.fr>



1. Vous devez utiliser le téléservice *Maprocuration*, et vous connecter avec France Connect.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre mandataire), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice et sur votre carte électorale.
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la commune où il vote.

2. Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez d'abord vous rendre en personne dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet)

Vous devez y présenter un justificatif d'identité et indiquer la référence de votre demande.

3. Ensuite, vous recevrez :

- Un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration.
- Un mail confirmant la validité (ou l'invalidité) de votre procuration.

En savoir +
en scannant le QR code



SUR PLACE

Vous devez vous présenter en personne et remplir le formulaire Cerfa n°12668*03 avec un justificatif d'identité dans un des lieux suivants :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou lieu de travail)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet)

Pour remplir le formulaire :

Vous devez notamment indiquer **votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place**. Vous pouvez retrouver ce numéro sur votre carte électorale.

Vous devez également indiquer les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place.

À NOTER

Si un handicap ou une maladie grave vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un agent de police ou de gendarmerie vienne à votre domicile ou dans l'établissement spécialisé où vous êtes (Éhpad, hôpital...) pour y vérifier votre identité.

Vous devez faire cette demande par écrit et y joindre une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.

Depuis le
1^{er} janvier 2022
vous pouvez donner
procuration à un électeur
inscrit sur la liste électorale
d'une autre commune
que la vôtre.

Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.





ÉDITORIAL// 2
 ÉLECTIONS MUNICIPALES// 3
 SOMMAIRE// 4

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 26 janvier 2023 // 5-9
 CM du 23 mars 2023 // 10-14

SOLIDARITÉ

Les missions du CCAS// 15
 CCAS : Les bons «TAXI» /
 L'Aide Alimentaire// 16
 Bouchons 42 /
 Secours Populaire// 17
 Dynamic Club /
 Don du sang// 18

SANTÉ

En cas de chute, actions et précautions.....// 19

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE).....// 20-21
 Le Pôle Jeunesse// 22-24
 Ecole Notre Dame// 25
 École Jean de la Fontaine.....// 26-27
 Le Centre social// 27

CADRE DE VIE

La réhabilitation du quartier
 Prost-Grivet// 28-29

VIE QUOTIDIENNE

Opération Façades.....// 30

Les travaux des quartiers.....// 31-33
 La Baignade Naturelle de Lorette// 34
 Le rapport de la Police Municipale.....// 35
 Lorette, ville ambassadrice
 du don d'organes.....// 36-37
 SEM : Le tri sélectif// 38
 Flashes.....// 39

CULTURE

Les animations estivales.....// 40
 La médiathèque Yves Duteil// 41
 La saison culturelle 2023/2024// 42-43
 Les festivités du 9 septembre 2023// 44

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Université Pour Tous /
 GRS - Les Edelweis// 45
 Tennis Club de Lorette /
 Corps et Jazz// 46
 Karaté Club de Lorette// 47
 Basket Club de Lorette /
 Union cyclo du Gier// 48

CAHIERS DE L'HISTOIRE

Jacques Bouillet, Maire de Lorette
 (1861-1941)// 49

EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus// 50
 INFORMATIONS PRATIQUES// 51
 AGENDA.....// 52

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

M. le Maire communique les informations suivantes qui n'appellent pas à débat et qui seront retranscrites intégralement :

*« Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux,
Avant d'ouvrir l'ordre du jour, permettez-moi de vous livrer quelques informations qui n'ouvriront pas de débats.*

Premièrement,

Avec une consultation que je vous ai communiquée par écrit, je vous proposais que notre ville devienne « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES ». J'ai profité du conseil municipal du 13 décembre dernier pour vous proposer en question diverse d'approuver ou de rejeter ce noble label. Malgré certaines remarques des membres de l'opposition du Conseil, cette décision a été adoptée à l'unanimité.

Je vous ai fait déposer devant vos sièges sur le pupitre un exemplaire de ce ruban vert financé par le Ministère de la santé pour faire la promotion du Don d'Organes. Je voudrais vous proposer, si vous l'acceptez à titre

personnel, de porter sur vous ce petit ruban vert qui matérialiserait ainsi votre accord que notre commune devienne « AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES ».

Je tiens à vous informer que déjà notre noble décision de devenir « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES » a été ternie par l'un des nôtres. En effet, j'ai été informé par Francis PICK, le responsable régional pour la promotion de cette action, que Monsieur Julien LEQUEUX, conseiller municipal d'opposition a, dans sa grande intelligence, publié sur son blog « Libre d'agir pour Lorette » de fausses informations sur le logo de cette action nationale soutenue par le Ministère

de la santé et l'Association des Maires de France. À cet égard, je préciserais, que l'article publié dans le journal La Tribune – Le Progrès sur la cérémonie à la population n'a pas mieux fait en termes de donner les bonnes informations.

Il est triste et regrettable de constater le déplorable état d'esprit de Monsieur Julien LEQUEUX, conseiller municipal d'opposition qui ne reconnaît plus l'autorité du Maire et que systématiquement il se sert de son blog pour ridiculiser le Maire en jouant sur les mots du fait que je n'ai pas inscrit cette décision à l'ordre du jour d'un conseil municipal et que j'ai privilégié une consultation écrite suivie d'un vote. [...]

Deuxièmement,

Vous avez pu lire dans la presse de ce lundi 23 janvier que lors des allocutions à la cérémonie de la Sainte-Barbe à la caserne des pompiers à la Grand-Croix, j'ai manifesté un désaccord sur le choix que la commune de la Grand-Croix devrait acheter le terrain pour la construction d'une nouvelle caserne. Ceci n'est pas concevable si on a l'honnêteté de respecter les accords de fusion des trois casernes : La Grand-Croix - Lorette-Saint-Paul-en-Jarez qui était devenue indispensable après l'application de la loi de 1996 sur la départementalisation des pompiers.

De cet accord de fusion avec les trois maires qui ont pris cette difficile décision, il ne reste plus que moi pour le rappeler. Rappel que je fais systématiquement depuis, à

l'occasion de mes allocutions pendant les cérémonies de la Sainte BARBE du C.I.S. Vallée du GIER. Ainsi, dans cet accord, nos sapeurs-pompiers rejoindraient la caserne à La Grand-Croix qui serait achetée par le SDIS.

Le nom du Corps ainsi regroupé ne devrait pas faire ressortir de quelque manière que ce soit le nom d'une commune plus qu'une autre. Qu'il en serait pareil pour l'ensemble de nos véhicules, camions et matériels divers. Que nos archives des amicales soient regroupées à la caserne à La Grand-Croix et enfin que nos trois drapeaux soient exposés dans le hall d'accueil de la caserne de regroupement. Enfin, il restait à décider lequel des trois Chefs de Corps des anciennes casernes, commanderait la caserne de

rattachement baptisé le CIS VALLEE du GIER. C'est le SDIS qui devait s'en charger. Cet accord de fusion auquel les Maires fondateurs étaient très attachés et très fiers, puisque c'était la première fusion de casernes du département, voulaient préserver la fierté de chaque commune de se regrouper.

C'est pour cela aujourd'hui puisqu'il est devenu nécessaire de construire par le SDIS une caserne pour le CIS VALLEE du GIER et bien que j'entende vouloir conserver de très bonnes relations avec la commune de la Grand-Croix, qu'il ne sera pas acceptable que seule cette commune soit la propriétaire du terrain d'accueil. Il faut que ce dernier soit acheté dans l'esprit de l'intercommunalité.

Troisièmement,

Lundi 23 janvier dernier, Monsieur Julien LEQUEUX, conseiller municipal d'opposition adressait un mail au Directeur Général des Services avec lequel était joint un vœu rédigé par Madame Amelle GASSA pour LORETTE CITOYENNE et Monsieur Julien LEQUEUX, conseillers municipaux d'opposition portant sur la mise en retrait pour raison de santé de la Première Adjointe Eliane VERGER et demandant sa démission.

Je ne peux pas accepter de vous laisser le présenter pour deux raisons.

> Juridique d'abord : Conformément au règlement intérieur, seuls les points portés à l'ordre du jour par le Maire peuvent être débattus. Votre vœu est arrivé hors délai.

> Pour être respecté, faut-il être respectable! Votre façon extrêmement maladroite de vous en prendre à Madame Eliane VERGER, Première Adjointe du fait

qu'elle ait dû se mettre en retrait pour raisons impérieuses de santé est d'une malhonnêteté sans nom. D'ailleurs je m'interpelle sur votre manque de respect vis-à-vis d'une élue qui n'a pas démerité au point de tuer sa santé pour la Ville. Depuis sa mise en retrait, Madame Eliane VERGER assure ses responsabilités d'adjointe en télétravail pour ce qui est le suivi de ses dossiers, y compris pour les réunions ou sa présence sur les visios.

Pour ses rendez-vous nous assurons le relais.

Votre volonté inassouvie de donner perpétuellement des leçons au Maire et à la Première Adjointe vous rend ridicule car vous voulez faire appliquer aux autres ce que vous ne vous appliquez pas à vous-même.

Puisque vous êtes signataire de ce vœu Madame Amelle GASSA, permettez-moi de vous faire remarquer, bien que la loi vous le permettait, que lorsque vous êtes venu habiter notre commune, vous êtes restée Maire-Adjointe au Maire de

Quatrièmement,

Voici une information beaucoup plus grave qui découle de l'ambiance délétère provoquée par les membres de l'opposition depuis leur arrivée au Conseil Municipal en mars 2020. Ceci a entraîné des démissions de certains membres du Conseil Municipal du Groupe ALLIANCE POUR LORETTE, soit par écœurement soit car cela les a rendus malades.

Givors pendant plus d'un an en touchant vos indemnités qui vous étaient dues à ce titre, sans haut le cœur pour les contribuables Givordins et sans vergogne après seulement 26 jours d'absence vous demandez la démission de la Première Adjointe, parce qu'elle va toucher ses indemnités.

Oui vous pourriez me répondre que vous assuriez vos fonctions de Maire-Adjointe. Aujourd'hui, pourquoi douteriez-vous que Madame Eliane VERGER ne continuerait pas à assurer ses responsabilités et ses dossiers de Première-Adjointe.

La mise en retrait pour raisons de santé de Madame Eliane VERGER la Première Adjointe contribue à affaiblir notre quorum physique pour ouvrir un point de l'ordre du jour.

À un membre près, nous nous rapprochons du seuil d'avoir perdu le 1/3 des 27 membres du Conseil Municipal.

Je ne pensais pas que nos opposants étaient d'une aussi impressionnante malhonnêteté. Voyez-vous, nos opposants de jadis, Messieurs Teddy PESTEL, LEYMARIE, DI MAURO, BONY, VEYRIER, Mme ORIOL, Mme EXCOFFIER, avaient plus de retenue et de morale que vous deux, Mme Amelle GASSA et M Julien LEQUEUX, puisque pendant mes convalescences entre 1998 et 1999, jamais ils n'ont soulevé le problème des indemnités ou réclamaient la démission du Maire.

C'est pour cette raison que je rencontre très bientôt le Secrétaire Général de la Préfecture pour envisager de reconvoquer les élections municipales à Lorette pour finir le mandat jusqu'en 2026 ».



MISSION LOCALE COTISATION 2022

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.

Monsieur le Maire vous précise que chaque année, la Mission Locale Gier Pilat, sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Commune à cet organisme qui a vocation à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans pour trouver une formation ou un emploi. La demande de cotisation pour l'année 2022 n'avait pas encore été réceptionnée en Mairie.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de confirmer le maintien de l'adhésion de la Commune pour 2022 à la Mission Locale ;
2. de maintenir la cotisation à 4 722,30 € pour l'année 2022 (soit 0,99 €/habitant, maintien par rapport à 2021) ;
3. d'imputer la dépense au budget général de la commune.

M. LEQUEUX Julien relève que les actions de la Mission Locale sont importantes et se félicite que le bus itinérant de la Mission Locale ait pu venir à la rencontre des « invisibles » même si Monsieur le Maire pense

qu'il n'y a pas de pauvres à Lorette. Il demande la date d'arrivée de cette facture, si le montant avait été provisionné ou s'il allait être payé sur le budget 2023.

MME ORIOL Evelyne indique que cette facture est parvenue en Mairie le 18 janvier 2023 et sera imputée au budget 2023. La cotisation pour l'exercice 2023 sera payée quand l'avis de paiement sera reçu.

M. DI GUSTO Dominique demande combien de Lorettois ont été accompagnés.

MME ORIOL Evelyne répond que 33 Lorettois ont été accompagnés en 2022 dont 16,7% sont des jeunes non insérés. Elle relève d'ailleurs qu'il ne faut pas confondre « pauvreté » et « invisibilité ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DEMANDE D'HABILITATION À L'API PARTICULIER CALCUL DÉMATÉRIALISÉ DU QUOTIENT FAMILIAL

Ce point est présenté par M. VINCENT Pierre.

Monsieur le Maire vous rappelle que par décision n° 2022-253 en date du 1er août 2022, il a validé l'acquisition d'un logiciel de gestion Enfance et d'un portail Familles destinée aux usagers du service Jeunesse souhaitant réserver et payer en ligne les prestations d'accueil pour le périscolaire, les mercredis et vacances scolaires, et la cantine scolaire.

Par délibération n°2022-06-80 en date du 22 juin 2022, le Conseil Municipal a prévu d'asseoir à compter du 1er janvier 2023, les tarifs de la cantine scolaire sur des tranches de tarification en fonction du quotient familial fourni par la Caisse d'Allocations Familiales.

Par délibération n°2022-12-128 en date du 13 décembre 2022, le conseil municipal a fixé les grilles tarifaires des prix pour la cantine scolaire, en instaurant des tranches en fonction du quotient familial de l'utilisateur, à compter du 1er janvier 2023.

Par décision n°2022-461, en date du 26 décembre 2022, Monsieur le Maire a fixé les tarifs du périscolaire, de l'accueil du mercredi et pendant les vacances scolaires, du service Jeunesse à compter du 1er janvier 2023 en fonction du quotient familial de l'utilisateur.

La caisse d'allocations familiales (CAF) avec son API Particulier (Interface de programmation d'application) offre la possibilité aux collectivités territoriales de récupérer facilement et automatiquement sur leurs systèmes d'information toutes ou parties des données entrant dans le

calcul de leurs quotients familiaux en les certifiant à la source.

L'utilisation de l'API permet de réduire les risques d'erreurs lors des déclarations et permet également aux agents traitant les dossiers de calcul de quotients de gagner un temps précieux en évitant les validations manuelles des pièces directement transmises. Cela permet surtout que le calcul du quotient et le traitement des dossiers s'effectuent en accédant automatiquement à certaines données qui étaient préalablement réclamées aux familles.

Le logiciel retenu Domino Web 2.0 de la société ABELIUM COLLECTIVITES permet la facturation des prestations pour les services susmentionnés. Le calcul du montant des prestations est réalisé selon le quotient familial du foyer. Il pourra être interfacé avec le service de la CAF par le biais d'une liaison Web.

La demande d'accès doit se limiter aux seules données strictement nécessaires à la réalisation de la démarche administrative effectuée. Pour le calcul du prix, nous avons uniquement besoin de l'état civil des déclarants, l'adresse du foyer et le quotient familial.

En intégrant les API dans le portail famille fourni par ABELIUM COLLECTIVITES, les familles peuvent obtenir une tarification immédiate et automatique, permise grâce à la liaison avec les données de l'API Particulier.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des relations entre le public et l'administration et en particulier son article 114-8,

VU la loi n°2018-493 relative à la protection des données personnelles, de transposition du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

CONSIDÉRANT l'intérêt de récupérer facilement et automatiquement toutes ou parties des données de la caisse d'allocations familiales qui entrent dans le calcul du quotient familial,

CONSIDÉRANT la simplification des démarches pour les familles qui n'auront plus à automatiquement se déplacer pour le calcul de leur quotient familial,

CONSIDÉRANT la mise à disposition par la caisse d'allocations familiales de l'API Particulier qui permet la récupération de données entrant dans le calcul du quotient familial dans le respect de la loi relative à la protection des données personnelles,

Monsieur le Maire vous propose :

- 1. de demander à bénéficier des droits d'accès aux données de la caisse d'allocations familiales** par le biais de l'API Particulier avec l'accord express des familles qui sera implanté sur le Portail Familles de la commune par l'éditeur ABELIUM COLLECTIVITES, du logiciel Domino Web 2.0 ; En cas de désaccord, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.
- 2. de l'autoriser lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau à signer les actes afférents aux habilitations.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DÉNOMINATION DE VOIE RUE DU DOMAINE DES PROVENDES

Monsieur le Maire vous informe que par délibération, le Conseil Municipal avait accepté le transfert de la voirie et de ses espaces verts par les copropriétaires du premier lotissement qui s'était baptisé « Lotissement des Provendes » sans suggérer d'autres noms pour désigner la voirie qui le dessert. Avec la remontée de la compétence Voirie à Saint Etienne Métropole, cette rue est devenue métropolitaine. Depuis la délibération du 1er juillet 2002 qui a accepté la cession des voiries et des espaces verts, l'adressage ne posait pas de problème.

Avec la réalisation récente d'un deuxième lotissement dont la voirie reste privée, vu qu'elle ne pouvait pas rentrer dans la voirie métropolitaine, il convient pour officialiser l'adressage de

ces nouveaux pavillons qu'un nom officiel de rue desservant les deux lotissements soit défini.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1. de dénommer la voie tracée, « rue du Domaine des Provendes » ;**
- 2. de l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment en transmettant cette délibération aux propriétaires de cette voie, à la Poste et au service du cadastre de Saint-Etienne.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ HALLE DES SPORTS À LA GRAND' CROIX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2021/2022

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.

Monsieur le Maire vous fait part que la Commune doit participer dans le cadre d'un accord amiable aux frais de fonctionnement de la Halle des Sports Emile Soulier à La Grand' Croix, car elle a des jeunes qui sont scolarisés au Collège Charles Exbrayat. Il est donné les informations suivantes, à savoir :

- Les dépenses de fonctionnement de la Halle des Sports Emile Soulier se sont élevées à 45 145, 97 € (+ 26, 1% par rapport à 2020-2021 après -27,2% pour l'année 2019-2020) pour les frais d'entretien, de gaz et d'électricité pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 ;
- La Commune de La Grand' Croix prend en charge la somme de 30 244, 32 €, correspondant à l'utilisation de cette halle par les associations de sa commune ;

Sur cette base, il reste à répartir la somme de 14 901, 65 € entre les différentes communes qui ont des jeunes scolarisés au Collège Charles Exbrayat à la Grand' Croix :

- > Lorette compte 165 élèves scolarisés (+2 par rapport à 2020-2021) sur un effectif total de 688 (-27 élèves) ;
- > La répartition de cette somme entre les communes, soit 14 901, 65 €, se fait pour 80 % en fonction du nombre d'élèves et 20 % en fonction du potentiel fiscal ;
- > Une participation de 3 745, 65 € contre 2223,94€ pour 2020/2021 (+68,47%) est ainsi réclamée.

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'absence d'accord entre les communes utilisatrices, l'article D 2321-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'applique désormais pour fixer la

répartition des charges qui se fera selon la méthode suivante, 80 % des dépenses au prorata du nombre d'élèves et 20 % des dépenses au prorata du potentiel fiscal. Ces nouvelles modalités de calcul s'avèrent par ailleurs beaucoup plus favorables pour LORETTE que l'ancien calcul basé sur 60 % des dépenses au prorata du nombre d'élèves et 40 % au prorata de la valeur du centime corrigé.

Monsieur le Maire vous propose d'accepter de prévoir au budget principal, la dépense de 3 745, 65 € entre les communes ayant des jeunes scolarisés au collège Charles Exbrayat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



■ RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE SPORTIF MENDÈS FRANCE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Ce point est présenté par M. RAIA Gilles.

Monsieur le Maire vous informe que la toiture du complexe sportif Pierre Mendès France ainsi que le logement de fonctions connaît depuis quelques mois, des fuites importantes, ce qui nécessite d'envisager la réfection totale de l'étanchéité de la toiture pour 1610 m². Le coût total estimé des travaux serait de 88 776 €.

Monsieur le Maire vous informe que la réfection de cette toiture semble éligible à la Dotation DETR 2023 accordée par l'Etat au titre des opérations secteurs Sports, Loisirs, culture – sous-section « salles polyvalentes, salles à vocation sportive »

Monsieur le Maire précise que la Commune de Lorette pourrait solliciter le financement apporté par l'Etat au titre de la DETR-2023, sur la réhabilitation de la toiture du complexe sportif Pierre Men-

dès France soit une dépense subventionnable de 88 776 €. Elle sollicite de ce fait une somme de 22 194 €, soit un taux de 25% au titre de la DETR-2023.

Monsieur le Maire vous invite à l'autoriser à déposer ce dossier de subvention susvisé dans le cadre de l'appel à projet DETR 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE DEMANDE COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire vous rappelle que la Ville est l'un des copropriétaires d'un immeuble sis 7 rue Jean Moulin dénommé « Résidence Ilot Jean Moulin ». Celui-ci accueille depuis 1993 au rez-de-chaussée, la Médiathèque-ludothèque et au R+1, le restaurant scolaire pour les enfants de l'école primaire et du CLSH municipal.

Le plan de mandat 2020-2026 prévoit la réalisation d'un lourd investissement afin de réhabiliter la Médiathèque et le restaurant scolaire ; Initialement, il avait été prévu d'inverser les deux espaces afin de donner plus de surface à la Médiathèque qui en manque cruellement.

Cependant, le gain de surface était très faible. De plus, la perspective de financements très importants de la part de Saint Etienne Métropole dans le cadre du Plan de relance métropolitain (3 millions d'euros pour 3 projets), du Département de la Loire et de la DRAC si les surfaces créées sont suffisantes, a incité l'équipe municipale à envisager un réaménagement beaucoup plus ambitieux.

Désormais, le projet retenu consiste en la création d'un nouveau bâtiment de restaurant scolaire jouxtant l'immeuble et l'utilisation du rez-de-chaussée du bâtiment existant pour la ludothèque et le niveau R+1, pour la seule médiathèque.

Monsieur le Maire vous rappelle que pour la Médiathèque-Ludothèque, la Commune de Lorette a déjà délibéré pour solliciter des subventions pour le seul aménagement de la Médiathèque

soit un investissement de 720 387 €, la Direction Régionale à l'Action Culturelle au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (le plus important possible), le Département de la Loire au titre de l'appel à partenariat pour le développement des Bibliothèques dans la Loire (70 000 €), la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire et Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues).

Monsieur le Maire vous informe que pour le restaurant scolaire, conformément aux délibérations précédentes, Saint-Etienne Métropole va être prochainement sollicitée dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues), tout comme la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire vous informe que la création de ce nouveau restaurant scolaire semble éligible à la Dotation DETR 2023 accordée par l'Etat au titre des opérations scolaires « construction, extension et amélioration des cantines ».

Monsieur le Maire précise que la Commune de Lorette pourrait solliciter le financement apporté par l'Etat au titre de la DETR-2023, sur le seul aménagement du restaurant scolaire (la bibliothèque n'étant pas éligible) soit une dépense subventionnable de 904 562 €. Elle sollicite de ce fait une somme de 226 140 €, soit un taux de 25% au titre de la DETR-2023.

Monsieur le Maire vous invite à l'autoriser à déposer ce dossier de subvention susvisé dans le cadre de l'appel à projet DETR 2023.



M. LE MAIRE effectue un historique de la réflexion sur ce projet, qui a été précédé jadis par l'acquisition de la parcelle d'emprise du futur restaurant scolaire qui n'avait que peu d'intérêt pour le bailleur social. Cette parcelle est limitrophe du parking devant la salle Jean Rostand. La Commune souhaite rechercher les fonds du plan métropolitain ; ces crédits sont d'autant plus intéressants qu'ils permettent la prise en charge par la Métropole, de 50% du reste à charge des dépenses, après déduction de l'ensemble des autres financements extérieurs. Il s'agit de l'une des meilleures décisions que Saint Etienne Métropole ait pu prendre. La Commune ne pouvait pas démontrer que ces deux aménagements seraient réalisés dans le même bâtiment. Saint Etienne Métropole demandait qu'il y ait une liaison entre le nouveau restaurant et la partie Médiathèque. L'entrée de dans ce restaurant va être effectuée par l'allée actuelle. Le restaurant scolaire est lié par les sanitaires et par un couloir pour permettre aux enfants d'accéder à la Médiathèque. Cette liaison sera enterrée et sera invisible sous le remblai existant.

M. LEQUEUX Julien, pour reprendre les fameux courriers que M. le Maire lui adresse aux frais du contribuable indique qu'il est faux de dire que le plan de mandat 2020-2026 incluait ces travaux de médiathèque et de restaurant scolaire. Seul le déménagement de la Médiathèque était évoqué. Il relève que la majorité pilote dans l'opacité, sans consultation de l'opposition, ni des usagers, sans transmission d'aucun document comme l'a rappelé à de nombreuses reprises MME GASSA Amelle, sans que la majorité ne connaisse le nombre d'adhérents de la Médiathèque. Il refusera de voter.

M. LE MAIRE note qu'une fois de plus M. LEQUEUX Julien a fait un exposé d'une malhonnêteté sans nom. Il est totalement faux de dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Il lui demande s'il lit bien les comptes-rendus qui lui sont adressés. Tout cela a été discuté en commission travaux, dont fait partie l'opposition. M. le Maire rappelle que le programme de campagne ne peut pas tout écrire mais que l'essentiel a été écrit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.
VOTE « Refus de vote » : M. LEQUEUX Julien

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de M. Camille BAILLY, ancien conseiller municipal et adjoint au Maire. Il propose de respecter une minute de silence.
Après des déclarations hors sujet et sans intérêt, les élus de LORETTE CITOYENNE présents : Mme Amelle GASSA, M. Dominique DI GUSTO ainsi que Julien LEQUEUX opposant autoproclamé ont quitté la séance.

COMMENTAIRES SUR LE DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023

Il s'agit d'une obligation de présenter au conseil municipal les orientations budgétaires de la commune, d'en débattre et de les présenter aux votes des conseillères et des conseillers municipaux dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'année 2023.

Le débat des orientations budgétaires étant un passage obligé devant le conseil municipal, il nécessite un travail de préparation très important. Il s'appuie sur un copieux document de 30 pages qu'il serait impossible et indigeste de vous publier en intégralité dans ce bulletin municipal. Nous considérons qu'il est toutefois intéressant de vous

faire découvrir les grandes lignes de dépenses et de recettes qui sont nécessaires pour le FONCTIONNEMENT et le DÉVELOPPEMENT de notre commune.

Nous allons donc tenter de vous présenter les orientations budgétaires de façon synthétique, compréhensive et le plus clair possible.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

La ville de Lorette perçoit

- la DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) constituée d'une dotation forfaitaire de **445 724 €** en 2022;
- la DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE (DSR) de **62 627 €** en 2022.

Le montant cumulé des dotations de l'État est en constante baisse depuis 2009 à Lorette (-52% par rapport à 2009).

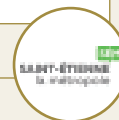
La **PERTE CUMULÉE** pour la commune, depuis 2009, est de **4,5 MILLIONS D'EUROS !**



LES REVERSEMENTS DE LA FISCALITÉ

Saint-Etienne-Métropole nous reverse les recettes suivantes :

- En compensation le montant que nous percevons de la TAXE PROFESSIONNELLE, déduction faite des prises en charge des transferts de compétence. En 2022, l'**Attribution de Compensation (AC)** représentait une recette de **1 349 262 €** ;
- En **Dotations De Solidarité Communautaire**, (DSC) nous percevons en 2022, **150 161 €** ;
- En **Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**, **91 334 €** en 2022 ;
- Pour le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, Lorette devrait recevoir **8 344 €** en 2022.



LA FISCALITÉ LOCALE

Devant cette période d'inflations exponentielles du prix de la vie, consécutives aux erreurs de gestions gouvernementales, (il faut le dire), nous avons fait le choix de proposer des orientations budgétaires qui n'augmenteraient pas le taux des impôts des Lorettois, pour la 34^{ème} ANNÉE consécutive. (Nous rappelons que les impôts des Lorettois ont baissé de 14% pendant ces 34 années)

En 2022, la recette apportée par les Lorettois qui payent des impôts s'élevait à **1 812 260 €**.

Elle s'élèverait **en 2023** avec l'augmentation de 7,1 % des bases, décidées par le Gouvernement à **1 940 930 €**.



IMPORTANT

La part des impôts des Lorettois dans les recettes de fonctionnement représentait, en 2021, 36,3% contre 44% pour les habitants des autres communes de même importance que la nôtre.

Ainsi les **LORETTOIS** payent en moyenne **376 €** d'impôts locaux par an et par personne (soit 3€ de moins qu'en 2020), alors que **LES HABITANTS DES AUTRES COMMUNES** de la même importance que la nôtre en payent **457 €** en moyenne par an et par personne.

Il faut savoir que nos recettes seraient bien meilleures si tous les Lorettois payaient des impôts à la commune. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, 40% des Lorettois ne payent pas d'impôts à la commune. **Ceci se retrouve dans bien des cas dans la perte du sens commun et de la morale pour respecter et faire respecter les équipements publics.**

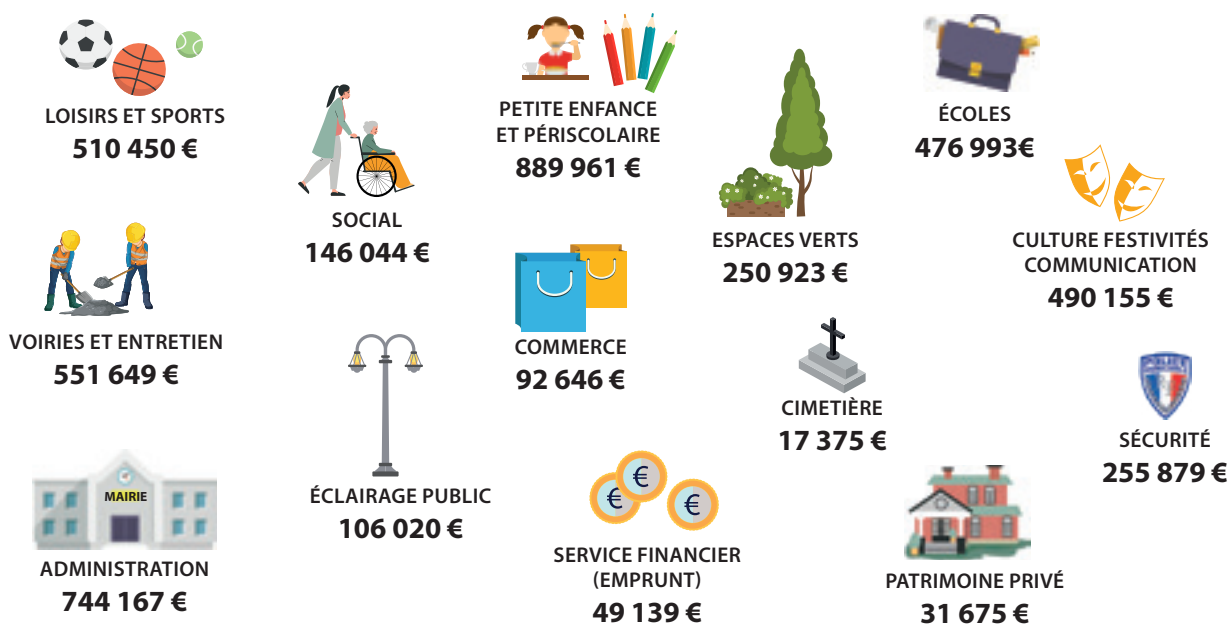
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LORETTE ACCORDE AUX ENFANTS DES AIDES TRÈS GÉNÉREUSES

Nous pouvons rappeler les subventions importantes que reçoivent nos écoles, mais aussi en direction du Pôle Jeunesse et des adolescents, De plus récemment, la mise en place de la cantine à 1 € a fait beaucoup d'heureux dans les familles. Cependant le coût pour la ville est colossal : 400€ par jour de cantine malgré les aides de l'État, supportés par les Lorettois qui payent des impôts.

Pour faire fonctionner la commune c'est une dépense de **4 613 076 € en moyenne annuellement.**

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement connues en 2022



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Notre commune continue sa marche en avant pour préparer l'avenir et nos investissements resteront très importants au cours de l'année 2023

Aménagement Grand projet d'urbanisation	10 000 €
Achat jardins Ménagerie	10 000 €
Aménagement des bâtiments communaux existants	668 942 €
Accessibilité / petits travaux Bâtiments communaux	100 000 €
Carpot - Baignade Naturelle de Lorette	40 000 €
Étanchéité Pierre Mendès France	150 000 €
Étanchéité – isolation ex caserne	200 000 €
Extension local Pétanque	178 942 €
Aménagement des parcs publics et espaces verts	678 989 €
Réaménagement du Parc Louis Aragon	298 989 €
Réservoir Blondières	340 000 €
Cheminement PMR Blondières	40 000 €

Grands projets structurants	680 000 €
Aménagement Médiathèque	250 000 €
Construction d'une nouvelle cantine	350 000 €
Théâtre – rue Adèle Bourdon	80 000 €
Aménagement des voiries publiques	345 000 €
Travaux divers voirie	100 000 €
Travaux voirie / réseaux rue des Crêts	100 000 €
Vidéoprotection	45 000 €
Éclairage public	100 000 €
Informatisation	32 000 €
Informatique (remplacement matériels)	20 000 €
Nouveau site Internet	12 000 €
DIVERS	10 000 €
Autres travaux divers	10 000 €

PROGRAMMES PLURIANNUELS

> PROJET DE MÉDIATHÈQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE (voirie inclus)

Coût estimatif TTC	Médiathèque	Restaurant scolaire / extérieur	Total
2022 (dépensé)	21 635 €	45 973 €	67 608 €
2022 (rattaché)	22 833 €	42 930 €	65 763 €
2023	250 000 €	350 000 €	600 000 €
2024	300 000 €	400 000 €	700 000 €
2025	214 532 €	511 097 €	725 629 €
Total	809 000 €	1 350 000 €	2 159 000 €

> PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC LOUIS ARAGON ET EXTENSION DU LOCAL PÉTANQUE

Prix estimatif TTC	Parc Louis Aragon	Extension local pétanque	Total
2022 (dépensé)	8 092 €	12 422 €	20 514 €
2022 (rattaché)	127 919 €	38 636 €	166 555 €
2023	298 989 €	178 942 €	477 931 €
Total	435 000 €	230 000 €	665 000 €

ENDETTEMENT

L'encours de la dette est très maîtrisé avec en moyenne **461€ par an et par habitant**, contre 717€ par an et par habitant pour des communes de même importance.

EN CLAIR, IL FAIT BON VIVRE À LORETTE. LES IMPÔTS SONT MOINS CHERS QUE SUR LES AUTRES COMMUNES DE MÊME IMPORTANCE.

Après un long débat sur les orientations budgétaires pour 2023, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de son président.

■ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES POUR L'EXERCICE 2023



Monsieur le Maire vous rappelle que les associations éligibles peuvent formuler deux types de demande :

> **Une subvention de fonctionnement** : cette subvention est une aide financière de la Commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Le montant est variable selon les critères d'attribution.

> **Une subvention dite exceptionnelle ou événementielle** : cette subvention peut être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière. Celle-ci ne sera versée qu'après la réalisation de l'action

concernée et sur présentation de justificatifs (factures, rapport d'activité, etc.).

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire pour la Commune. Elle est soumise à la libre appréciation du conseil municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

- Être une association dite loi 1901 ou une coopérative scolaire ;
- Avoir son siège social, son activité principale ou un impact réel pour la commune de Lorette ;
- Avoir des activités conformes aux critères de la Commune ;
- Avoir présenté une demande conformément aux dispositions prévues dans le formulaire de demande de subvention.
- Depuis 2022, avoir signé un contrat d'engagement républicain.

L'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

Monsieur le Maire vous rappelle que les commissions municipales se sont réunies afin de formuler des propositions à l'assemblée délibérante :

- La Commission Enseignement, Culture, le 6 février 2023
- La Commission Sports, réunie le 8 février 2023
- La Commission Action Sociale, le 15 février 2023.

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement des montants de subventions aux associations selon les modalités fixées ci-dessous et d'imputer les dépenses au budget général.

LES ASSOCIATIONS SOCIALES

Mme ORIOL Evelyne présente les propositions de subvention pour les associations dépendant de la commission municipale action sociale.

	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2022	MONTANT PROPOSÉ EN 2023
Solidarité Femmes Loire - fonctionnement	0,00 € 0,00 €	150,00 € 150,00 €
ADMR Vallée du Gier - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	0,00 € 0,00 €
Dynamic Club - fonctionnement - exceptionnelle Thé dansant	350,00 € 150,00 € 200,00 €	150,00 € 150,00 € 0,00 €
Banque Alimentaire de St Etienne - fonctionnement	350,00 € 350,00 €	350,00 € 350,00 €
Association Française des sclérosés en plaques - fonctionnement	135,00 € 135,00 €	0,00 € 0,00 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	200,00 € 200,00 €
SOS Amitié - Région de Saint Etienne - fonctionnement	0,00 € 0,00 €	150,00 € 150,00 €
EURECAH 42 ^e Rugissant - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
FNATH - Section de La Grand'Croix / Lorette / Saint-Paul en Jarez - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Anciens Combattants et victimes de guerre - fonctionnement	175,00 € 175,00 €	175,00 € 175,00 €
L'association Vie libre - Rive de Gier - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	200,00 € 200,00 €
Le Souvenir Français - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Amicale des anciens de la Résistance du Gier - fonctionnement	0,00 € 0,00 €	175,00 € 175,00 €
As de Trèfle - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
ADAPEI Vallée du Gier - fonctionnement - subvention exceptionnelle	1 000,00 € 750,00 € 250,00 €	0,00 € 0,00 € 0,00 €
LOIRE ALZHEIMER - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	200,00 € 200,00 €
Les restos du Cœur - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	200,00 € 200,00 €
Aide alimentaire Lorettoise - fonctionnement	560,00 € 560,00 €	800,00 € 800,00 €
PRISME 21 - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	0,00 € 0,00 €
Résurgence Transhépaté - fonctionnement	100,00 € 100,00 €	100,00 € 100,00 €
Léon Bérard - fonctionnement	0,00 € 0,00 €	150,00 € 150,00 €
Centre Social les Couleurs du Monde - fonctionnement Plafond maximum - Sous réserve de respect de la convention d'objectifs	11 320,00 € 11 320,00 €	11 320,00 € 11 320,00 €
Crèche Coline et Colas - convention pluriannuelle d'objectifs (maximum) - jusqu'au 30/06/2023	31 500,00 € 31 500,00 €	31 500,00 € 31 500,00 €
Femmes élues de la Loire - fonctionnement	135,00 € 135,00 €	0,00 € 0,00 €



LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Mme FAUCOIT Marie-Claire présente les subventions pour les associations sportives

	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2022	MONTANT PROPOSÉ EN 2023
Le Sporting Club de la Grand-Croix / Lorette - fonctionnement - contractuelle non formalisée (licenciés - 18 ans) - frais d'arbitrage pris en compte à hauteur de 25% des dépenses d'arbitrage engagées (sur justificatifs) - formation éducateurs (sur justificatifs)	4 454,85€ 2 037,70 € 917,90 € 379,25 € 1 120,00 €	4 091,40 € 1 951,60 € 739,80 € 600,00 € 800,00 €
L'Union Cyclo du Gier - fonctionnement	373,00 € 373,00 €	373,10 € 373,10 €
La Société de Chasse de Lorette - fonctionnement	165,00 € 165,00 €	258,30 € 258,30 €
Quadratour - fonctionnement	559,00 € 559,00 €	559,00 € 559,00 €
Le Tennis Club de Lorette - fonctionnement - contractuelle non formalisée (-18 ans)	1 353,50 € 1 148,00 € 205,50 €	1 211,30 € 1 033,20 € 178,10 €
Judo Club Loretane - fonctionnement - contractuelle non formalisée (-18 ans)	2 464,40 € 1 779,90 € 685,00 €	2 902, 10 € 2 066, 40 € 835,70 €
Les Edelweiss de Lorette - fonctionnement - contractuel (-18 ans)	1 529,00 € 1 090,60 € 438,40 €	850,60 € 631,40 € 219,20 €
Karaté Club Lorette - fonctionnement - contractuelle non formalisée (-18 ans) - Formation (sur justificatifs)	1 544,00 € 1 119,30 € 424,70 €	1 332,20 € 889,70 € 342,50 € 100,00 €
Le Basket Club de Lorette - fonctionnement bureau (bénévoles + Licenciés) - contractuelle non formalisée (-18 ans) - frais d'arbitrage pris en compte à hauteur de 25% des dépenses d'arbitrage engagées (sur justificatifs) - subvention formation - subvention exceptionnelle routeur Wifi (sur justificatifs) - subvention exceptionnelle pour la montée en régionale	2 925,30 € 1 205,40 € 369,90 € 750,00 € 300,00 € 100,00 € 200,00 €	2 092,20 € 1 004,50 € 287,70 € 500,00 € 300,00 € 0,00 € 0,00 €
BMX Club Vallée du Gier - fonctionnement - contractuelle non formalisée (-18 ans)	431,00 € 431,00 €	441, 60 € 373, 10 € 68, 50 €
Prévention routière -fonctionnement	150, 00 € 150, 00 €	200, 00 € 200, 00 €
La Pétanque Lorettoise - fonctionnement	472,00 € 472,00 €	472,00 € 472,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de son Président.

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Mme BONNARD Joëlle présente les subventions pour les associations culturelles.

	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2022	MONTANT PROPOSÉ EN 2023
Arabesque - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Jeunesse Au Plein Air - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Lire et faire lire - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Plaisir de Chanter - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	0,00 € 0,00 €
Association Sportive du CES Exbrayat - fonctionnement	120,00 € 120,00 €	120,00 € 120,00 €
CERPI - fonctionnement	133,50 € 133,50 €	133,50 € 133,50 €
CPE Lorette - fonctionnement	615,00 € 615,00 €	615,00 € 615,00 €

	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2022	MONTANT PROPOSÉ EN 2023
Parents d'élèves du CES Exbrayat - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Université pour Tous - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Dictée en fête - fonctionnement	160,00 € 160,00 €	160,00 € 160,00 €
EMAS LORETTE - fonctionnement	2 500,00 € 2 500,00 €	2 500,00 € 2 500,00 €
Studio Corps et Jazz Fonctionnement	0,00 € 0,00 €	120,00 € 120,00 €
BTP CFA Loire - fonctionnement 50€ / apprenti	350,00 € 350,00 €	400,00 € 400,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat EFMA - fonctionnement 50 €/apprenti	50,00 € 50,00 €	50,00 € 50,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de son Président. N'a pas pris part au vote pour l'EMAS Lorette : Mme Joëlle BONNARD

■ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES EN 2023-2024

Monsieur le Maire vous précise que malgré la crise inflationniste exceptionnelle impactant directement les comptes des collectivités territoriales, il propose cette année de maintenir les bases de calcul servant à déterminer le montant des subventions allouées aux écoles publiques et privées de la Commune.

Les sommes attribuées ou prises en charge directement par la Commune sont définies pour l'année scolaire 2023-2024 sur la base des effectifs connus à la rentrée scolaire. Elles seront versées à l'association éducative et culturelle Jean de la Fontaine, à l'ADLE Marie Curie, à l'OGEC Notre Dame sous forme de subventions ou directement prises en charge par le budget général de la Commune en ce qui concerne les écoles publiques uniquement, jusqu'à concurrence des forfaits définis ci-dessous.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'attribuer pour l'année scolaire 2023-2024 les subventions suivantes dans le tableau ci-après.
2. d'imputer au budget général ces mouvements financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

	PROPOSITION 2023-2024
ADLE Ecole Jean de la Fontaine	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	4 233,87 €
Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8,77 € / élève
Fournitures scolaires	31,85 € / élève
ADLE Ecole Marie CURIE	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	1 943,10 €
Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8,77 € / élève
Arbre de Noël (sur justificatifs)	11,26 € / élève
Fournitures scolaires	25,45 € / élève
OGEC de l'école Notre Dame (hors subvention du contrat d'association)	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (sur justificatifs)	
- Primaire	1 661,40 €
- Maternelle	999,00 €
Arbre de Noël des enfants scolarisés en maternelle (sur justificatifs)	11,26 € / élève
Opération "spectacles" (sur justificatifs)	8,77 € / élève



À NOTER

L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.

DEMANDEURS D'EMPLOI ET ÉTUDIANTS,

LE CCAS VOUS ACCOMPAGNE

Tout au long de l'année, le CCAS propose aux Lorettois en recherche d'emploi, d'intégrer l'équipe technique de la ville pour des missions ponctuelles.



LA BOURSE DE BALAYAGE

Pendant les vacances scolaires, le CCAS (en partenariat avec CONVERGENCE) peut vous offrir une activité rémunérée.

La bourse de balayage : un coup de pouce pour se faire un salaire d'appoint !

- 1 - Vous êtes domicilié(e) à Lorette
- 2 - Vous êtes lycéen(ne) ou étudiant(e)
- 3 - Vous êtes demandeur d'emploi
- 4 - Vous avez 16 ans ou plus
- 5 - Vous souhaitez travailler pendant les vacances ?

**La bourse de balayage...
c'est pour vous !**

OÙ S'INSCRIRE ?

En mairie, au bureau l'Action Sociale, les mardis ou les vendredis de 10h à 12h ou sur rendez-vous. Vous obtiendrez tous les renseignements utiles (conditions d'emploi, horaires, etc).

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



POUR LES ÉTUDIANTS (VACANCES SCOLAIRES)

Compte tenu du nombre important de candidats inscrits, un tirage au sort est effectué par les membres du CCAS.

PENSEZ À VOUS INSCRIRE !

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS
POUR JUILLET ET AOÛT 2023

vendredi 16 juin 2023

LES CHANTIERS ÉDUCATIFS : JEUNES, NE RESTEZ PAS INACTIFS !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lorette, en partenariat avec l'association d'insertion « CONVERGENCE » et le département de la Loire, reconduira cette année encore le dispositif appelé « Chantiers éducatifs ».

Cette mesure mise par l'Etat à la disposition des collectivités, des associations de prévention, des structures jeunes, de la protection judiciaire de la jeunesse a pour objectif d'inscrire des jeunes dans un projet éducatif individuel et leur permettre d'accéder à des travaux non qualifiés et non dangereux afin d'obtenir une rémunération pour financer un projet.

Comme les années précédentes, ces chantiers éducatifs seront réalisés au cours de l'été 2023, à raison de 400 heures de travail.

Lorette et le département de la Loire contribuent chacun en ce qui les concerne à raison de 50 % du coût total.

L'association « CONVERGENCE » assure la gestion administrative (contrats de travail, fiche de paie), fournit gratuitement à chaque jeune un équipement adapté (chaussures de sécurité par exemple).

Si vous avez un projet ou si vous êtes en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle, étudiant ou non, si vous habitez Lorette et que vous avez entre 16 ans et 25 ans... vous pouvez demander votre inscription en mairie, au service de l'action sociale les mardis et vendredis de 10h à 12 h.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

CCAS 2022 EN CHIFFRES

TICKETS-TAXIS À 5€

1944 tickets pour 35 seniors soit 9720 €

LA « SEMAINE BLEUE »

93 participants

FESTIVITÉS DE NOËL

■ Bons de contribution

773 bénéficiaires (à partir de 65 ans)

■ Familles en difficulté bénéficiaires des bons de contribution

11 familles

■ Spectacle Cabaret

185 personnes

■ Repas de Noël et après-midi dansante avec orchestre

129 personnes

■ Personnes âgées en maisons de retraite ou en EHPAD

115 (Résidence Partage : 75 / autres communes : 40)

BUDGET 2022 : 40 501 €

BOURSE DE BALAYAGE

Activité réservée à des personnes en insertion professionnelle ou à des étudiants pendant les vacances scolaires.

138 bénéficiaires / 3 590 heures (98 hommes – 40 femmes).

BUDGET 2022 : 58 818 €

CHANTIER ÉDUCATIF

Activité renouvelée et co-financée à raison de 50 % par le Conseil Départemental, soit une dépense pour 400 heures de travail.



LES BONS «TAXI»

UNE AIDE PRÉCIEUSE PROPOSÉE
PAR LE C.C.A.S. DE LORETTE
POUR QUI ? COMMENT ?

VOUS AVEZ 70 ANS OU PLUS
VOUS ÊTES UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP
(TEMPORAIRE OU DÉFINITIF) QUEL QUE SOIT VOTRE ÂGE
ET VOUS RÉSIDEZ À LORETTE

Afin de faciliter vos déplacements, préserver votre autonomie et votre vie sociale, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) peut vous attribuer des bons « Taxi » d'une valeur faciale de 5€ chacun. Le nombre de tickets attribué par personne est fonction du Revenu Brut Global figurant sur votre avis d'imposition.

La liste des taxis partenaires du CCAS vous sera remise lors de la délivrance de votre carte de bénéficiaire.

40 Lorettois
ont bénéficié en 2022 de ce service qui représente une dépense d'environ 10 000 € par an pour le C.C.A.S.



Merci de vous présenter au C.C.A.S avec un **justificatif de domicile**, une **pièce d'identité**, votre **dernier avis d'imposition** et une **photo d'identité**.

REVENU BRUT GLOBAL (- 30% COMPRIS)	NOMBRE DE TICKETS PAR SEMESTRE	NOMBRE DE TICKETS PAR AN
entre 0 et 10 000 €	30 tickets soit 150 €	60 tickets soit 300 €
entre 10 001 € et 13 000 €	24 tickets soit 120 €	48 tickets soit 240 €
entre 13 001 € et 15 000 €	18 tickets soit 90 €	36 tickets soit 180 €
entre 15 001 € et 18 000 €	12 tickets soit 60 €	24 tickets soit 120 €

AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire - 42 420 Lorette

CONTACT

- **Annick Lesueur** / Présidente
- Tél : 06 16 39 91 28

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation. Toutes les demandes d'aide sont à faire en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales).

AIDE ALIMENTAIRE

LE BILAN DE L'ANNÉE 2022

En 2022, nous avons aidé 17 familles soit 35 personnes. Nous leur avons distribué :

7 734 kg

de denrées diverses provenant de la Banque alimentaire de Saint Etienne, pour une valeur mercuriale de 25 895 € dont une partie (2 083 kg) a été financée par l'Union européenne (FEAD).

Le nombre de passages des bénéficiaires (somme des personnes inscrites ayant

bénéficié de la distribution de produits au cours de l'année 2022) a été de **305**.

Nous remercions le magasin Carrefour-Market implanté sur notre commune qui est aussi notre partenaire et nous fait don d'une partie de ses invendus ce qui nous permet de bien compléter nos distributions (481 kg en 2022)


Un grand merci à la municipalité, à tous nos donateurs, particuliers et divers magasins ainsi qu'au CCAS qui nous aident et encouragent ainsi que tous nos bénévoles dans cette action d'aide aux personnes les plus démunies d'entre nous sur la commune.

BONNES FÊTES DE PÂQUES DE TOUTE NOTRE EQUIPE !



42 Bouchons du cœur
UN GESTE QUI NE COÛTE RIEN
MAIS QUI DONNE BEAUCOUP

42 BOUCHONS DU CŒUR

- Présidente: Céline BAUDUIN
- 07 82 21 44 30 42
- 42bouchonsducoeur@coeur2bouchons.fr
-  42 bouchons du cœur
- www.42bouchonsducoeur.fr
- Point de collecte à l'accueil de la Mairie



DÉPOSEZ VOS BOUCHONS PLASTIQUES

DANS LE COLLECTEUR
SITUÉ À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

L'association 42 bouchons du cœur a très bien fini l'année 2022. Elle a récolté et trié plus de 12 tonnes de bouchons et couvercles plastiques pour pouvoir les expédier à un recycleur. L'argent récolté financera du matériel pour les personnes en situation de handicap.

En 2022 c'est deux aides qui ont été accordées à notre secteur, soit environ 5800€.

Tout cela est possible car nous sommes accompagnés par 146 points de collecte sur le secteur stéphanois, Haute-Loire et les Monts du Lyonnais. Nous recherchons toujours d'autres points de collecte : magasins, collectivités, établissements scolaire, entreprises...

Nous sommes une équipe de 14 bénévoles qui assure les ramassages, le tri, le stockage et le chargement du camion. Nous recherchons des bénévoles pour assurer les ramassages dans la Haute-Loire et les Monts du Lyonnais.

La mairie de La Grand-Croix nous prête le local et la tractopelle lors du chargement du camion. Nous sommes toujours à la recherche d'un local de 100 m² dans

la vallée du Gier, pouvant accueillir un camion de 90m³, le nôtre devenant vraiment trop petit et délabré.

Nous faisons donc appel aux entreprises, particuliers, toute personne ayant un local et souhaitant nous aider dans notre action humanitaire (un mécénat).

Mardi 10 janvier 2023, nous avons chargé les bouchons et couvercles plastiques, avec l'aide de 30 personnes bénévoles. Puis, le camion est parti décharger chez notre recycleur SULO à Langres (52). Le recycleur se sert de ces bouchons et couvercles plastiques pour fabriquer des objets en plastique mais surtout des containers de poubelle. Ce recycleur reverse 350 € la tonne à notre partenaire **Cœur2bouchons** pour pouvoir financer du matériel pour les personnes handicapées.



SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

- 56, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81

PERMANENCES

- **Mardi** : de 8h30 à 10h30
sauf dernier mardi du mois
- **Vendredi** : de 14h à 17h30



LES OBJECTIFS DU SECOURS POPULAIRE

SOLIDARITÉ ET PROTECTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT

C'est avec plaisir que nous accueillons de nouveaux acheteurs qui n'hésitent pas à franchir la porte de notre local. Ils sont toujours agréablement surpris par la variété et la qualité des produits que nous proposons à des prix extrêmement modestes. C'est une façon de répondre à l'un de nos objectifs « lutter contre le gaspillage ! »

Mais notre préoccupation essentielle est de « contribuer à plus de solidarité ».

Ainsi, au niveau local, nous pouvons proposer une aide aux vacances à certaines familles après avoir examiné

leur situation financière. Nous procédons de la même façon pour les sorties familiales organisées sur la commune.

Au niveau international, nous avons participé à la campagne d'aide pour la Turquie et la Syrie suite aux récents séismes.

Comme chaque année, vos dons seront les bienvenus, pour nous aider dans toutes nos actions locales et internationales.

Notre assemblée générale aura lieu prochainement (la date sera précisée). Si vous vous intéressez aux actions du Secours Populaire n'hésitez pas à y assister, vos réactions seront les bienvenues.



DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTE

■ Mme Marcelle Subert

Tél : 06 21 65 75 03



SORTIES ET ANIMATIONS POUR LE DYNAMIC CLUB

A la reprise du club au mois de janvier, nous avons fêté les Rois, puis Mardi Gras avec une cinquantaine d'adhérents. Le thé dansant organisé le 26 février à la salle l'Ecluse a remporté un véritable succès. L'animation a été assurée par l'orchestre "Les Poulakis". Les danseurs se sont retrouvés nombreux sur la piste de danse pour une après-midi festive et chaleureuse.

Le jeudi 11 mai nous irons à la ferme de la Croix de Montvieux.

Puis le jeudi 8 juin, nous mettrons à l'honneur les mamans (et les papas) lors d'un repas dansant avec orchestre !

Enfin la sortie annuelle, mardi 27 juin, clôturera l'activité du club avec au programme « *Le petit train de la Mûre* » dans l'Isère (sortie proposée par les cars de la Vallée).

A noter : une forte participation financière du club pour cette sortie. N'hésitez pas à vous inscrire !



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42 420 Lorette

RAPPEL

L'Établissement Français du Sang qui est l'opérateur unique de la transfusion civile en France, gère la collecte de sang, la qualification, la préparation et distribution des produits sanguins aux établissements de soins dans des conditions de sécurité et de qualité optimales.



PROCHAINES COLLECTES

VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023

de 16 h à 19 h / Salle Jean Rostand

RAPPEL IMPORTANT

Facilitez votre don et évitez une trop longue attente avant le prélèvement en prenant rendez-vous sur :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

VENDREDI 3 FÉVRIER 2023 PREMIÈRE COLLECTE DE L'ANNÉE.

Depuis la collecte de septembre 2022 (82 donneurs dont 9 premiers dons), nous notons une augmentation très significative des participants à cet acte généreux. En effet, 71 donneurs dont 12 nouveaux nous ont rejoints en février dernier.

C'est une grande satisfaction pour nous d'avoir accueilli l'équipe d'ORPI Lorette (venue en nombre) qui nous a largement fourni en calendriers, porte-clés et stylos. Intermarché L'Horme et l'an dernier Carrefour Market de Lorette ont aussi gratuitement contribué à "étoffer" la collation.

Ce succès est aussi à mettre à l'actif de nos partenaires qui nous soutiennent depuis 2011 : les élus, les commerçants, les chefs d'établissements scolaires et les enseignants qui sollicitent les parents d'élèves (Jean de La Fontaine, Marie Curie et Notre-Dame), la presse, tous les anonymes et... France Bleue-Loire qui a diffusé notre message sans oublier aussi les bénévoles qui demeurent très investis dans cette mission et restent toujours et encore à votre service.

Désormais, vous avez le réflexe de vous inscrire sur resadon.fr (site Internet de l'Établissement Français du Sang) et vous évitez ainsi une longue attente avant votre don et votre patience est remarquable ! Nous avons demandé à l'Établissement Français du Sang, des infirmiers et un médecin supplémentaire, mais en raison de la pénurie actuelle de personnels soignants, nous ne savons toujours pas si nos souhaits seront exaucés !

La collation a été préparée et servie par les bénévoles pour vous remercier (et vous requinquiez !) après le don que vous venez de faire.

C'est aussi un temps de rencontre et de partage chaleureux et amical. Nous attendons vos avis (ou vos critiques) pour nous améliorer.

EN CAS DE CHUTE

ACTIONS ET PRÉCAUTIONS

Une chute peut avoir de réelles conséquences sur notre mode de vie et nous conduire à redouter le moindre déplacement. C'est pourquoi il est important de la prévenir et, si elle survient, d'en analyser les raisons et de se remettre au plus vite à ses activités habituelles.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE TOUT DE SUITE

Avoir toujours à portée de main, un téléphone sans fil, où sont enregistrés en favoris les numéros d'urgence et ceux des personnes à prévenir. Sur un mobile, les numéros d'urgence sont automatiquement accessibles, sans avoir à faire de code secret.

APPRENDRE À SE RELEVER APRÈS UNE CHUTE

- 
- 1 - Allongé(e) sur le dos, vous basculez sur le côté en ramenant le bras opposé.
- 
- 2 - En appui sur le côté, ramenez une jambe vers le haut.
- 
- 3 - Relevez-vous et prenez appui sur les 2 coudes et sur le genou.
- 
- 4 - Mettez-vous à quatre pattes.
- 
- 5 - Prenez appui (sur une chaise par exemple) pour vous relever en douceur.



Chacun de nous peut, à un moment donné, perdre l'équilibre et faire une chute. Par conséquent, il est conseillé d'échanger avec son entourage sur les précautions à prendre. Parfois, il arrive même que le fait d'être seul(e) suffit à nous faire craindre de tomber. Demandez, par exemple, à vos voisins et proches leur

numéro de téléphone pour les prévenir en cas de problème et confiez-leur les clés de votre logement pour en faciliter l'accès. Pour les contacter si besoin, il est utile que vous ayez toujours à portée de main un téléphone sans fil. Surtout en cas de chute, ne pas hésiter à appeler le 15 pour demander conseil.

RETROUVER SA MOBILITÉ

Même une chute sans gravité peut inquiéter. On peut parfois hésiter à refaire certains gestes du quotidien, aussi bien chez soi qu'à l'extérieur. Dans tous les cas, parlez-en d'abord à votre médecin traitant qui en identifiera les causes. Il analysera vos ordonnances pour y déceler d'éventuelles incompatibilités entre médicaments. Il apaisera vos inquiétudes et, si nécessaire, vous prescrira des séances de rééducation pour que vous puissiez continuer à bouger et à poursuivre vos occupations. Il peut aussi vous recommander une activité physique, encadrée

par un professionnel qui s'adaptera à vos capacités.

Profitez des ateliers de prévention, organisés par les caisses de retraite, pour apprendre les gestes en groupe. Vous pourriez même y faire de nouvelles connaissances. Parfois, on se demande si, après une chute, il faut en parler à ses proches, si cela ne risque pas de les inquiéter. Les en informer dédramatise la situation et, surtout, permet d'engager une réflexion sur les solutions à trouver pour favoriser sa mobilité. N'hésitez donc plus et parlez-en.

APPRENDRE À SE RELEVER

Une chute aura d'autant moins de conséquence si on arrive à se relever. Rester à terre jusqu'à l'arrivée d'une personne ou des secours n'est pas très agréable. Des exercices existent pour apprendre à se remettre debout après être tombé. Apprenez, en compagnie d'un proche, les gestes pour vous relever

(voir ci-contre) et pour descendre au sol. Ces exercices, qui font travailler la souplesse, seront très bénéfiques pour jouer avec vos petits-enfants, ramasser un jouet ou leur donner la main. Vous pourrez apprendre les bons gestes dans les ateliers de prévention organisés par les caisses de retraite.

LA TÉLÉASSISTANCE, EN BRACELET OU EN MÉDAILLON, VOUS PERMET, EN CAS DE PROBLÈME, D'APPELER DU SECOURS 24 HEURES SUR 24



Les enfants ont confectionné des décorations



Les assistantes maternelles

ENFANCE / LE RELAIS PETITE ENFANCE



RELAIS PETITE ENFANCE

- 87, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire

**RENSEIGNEMENTS
ET RENDEZ-VOUS
AUPRÈS DE MAUD SABY**

LES ASSISTANTES MATERNELLES AU FIL DU CALENDRIER

HABILLONS LE SAPIN DU RELAIS



lui redonner toute la beauté et la gaieté dont il avait besoin pour émerveiller petits et grands pendant cette période de fêtes.

Un peu avant les fêtes de fin d'année, une mission appelée « habillons le sapin du Relais » a vu le jour. En effet, le sapin du Relais était nu et triste et avait besoin des petites mains expertes des enfants pour

Cette opération fut un grand succès et nous souhaitons formuler un grand merci à toutes les assistantes maternelles qui ont fait preuve d'originalité et de créativité et à tous les enfants participants à la décoration du sapin. Grâce à eux, le Relais a été fier d'exposer un sapin avec des décorations uniques, faites maison, colorées et personnalisées. Chaque enfant a pu repartir avec une friandise offerte en remerciement de sa participation et le jury n'a pas pu trancher pour remettre le prix de la « plus jolie décoration » tellement toutes étaient splendides. Nous ne pouvons que saluer l'implication et l'investissement de chacune dans ce projet.

LA GALETTE DES ROIS



Évènement toujours très apprécié, la traditionnelle « galette des rois » est surtout l'occasion de pouvoir se retrouver. Les enfants ont profité de ce moment pour

confectionner leur couronne avec application et concentration et nous avons ensuite partagé un moment plein de gourmandise.

Proverbe russe

« Abeilles sans reine, enfants perdus. »

Nos assistantes maternelles se sont également mises, le temps d'une photo, dans la peau de reines mais nous serons d'accord pour dire que, avec ou sans couronnes, elles restent des reines de tous les jours !

NOUVEAUTÉ

AU RELAIS PETITE ENFANCE DE LORETTE

SÉANCES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE (APP)

Le Relais Petite Enfance de Lorette, à la demande des assistantes maternelles, a souhaité pouvoir mettre en place des séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP) sur l'année 2023.

Profitant de l'expérience et des retours positifs du relais voisin (Relais Petite Enfance du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier) qui l'a déjà mis en place, nous avons fait le choix, avec l'accord de la PMI et de la municipalité, d'organiser ces séances d'APP durant les temps collectifs des

matins. Ce fut une alternative qui a permis aux professionnelles de profiter de cet apport sans empiéter sur leur temps personnel du soir.

Une telle décision a inéluctablement nécessité un temps d'explication aux parents employeurs. En effet, les séances s'organisant pendant le

temps de garde des enfants, il était donc indispensable de pouvoir leur expliquer les bénéfices de ces temps de parole pour leur employée mais surtout de pouvoir les rassurer sur la question de « que feront les enfants pendant ces 2h de temps, par qui seront-ils pris en charge ? »

L'APP

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont des temps d'échanges entre assistants maternels, sans la présence des enfants et encadrés par un professionnel extérieur au groupe (psychologue et/ou spécialiste en APP).

Qu'est-ce que cela apporte aux assistants maternels :

L'enfant étant au centre de l'attention et des interrogations du professionnel, les séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP) leur permettent de pouvoir :

- > donner du sens à ce qu'elles font au quotidien ;
- > décortiquer et analyser des problématiques qu'elles rencontrent ;
- > prendre du recul, se poser et réfléchir ;
- > mettre en commun des situations vécues ;
- > améliorer leur pratique professionnelle.

ET LES ENFANTS,

PENDANT CE TEMPS-LÀ ?



Et bien ils s'amuse ! Pris en charge par les 2 animatrices du Relais, que beaucoup connaissent déjà, ils jouent dans une salle communicante à celle où se trouve leur « nounou ».

Bien entendu, la première séance est arrivée avec son lot d'appréhension totalement légitime : en effet, difficile de pouvoir anticiper la réaction d'un enfant face à la séparation avec son assistante maternelle.

Mais les choses ont été faites intelligemment et en douceur : professionnelles, parents et animatrices du Relais ont pris le temps nécessaire pour leur expliquer. A partir du moment où ils ont pris leurs repères, ce sont des enfants joyeux et des assistantes maternelles rassurées que nous avons côtoyés. Plusieurs activités sont proposées aux enfants, chacun étant libre d'aller et venir aux unes et aux autres en fonction de ses envies et besoins !



LA PAROLE EST DONNÉE AUX PROFESSIONNELLES

« Les échanges avec les autres assistantes maternelles, lors des 2 premières séances d'APP, ont été très enrichissantes pour moi. Leurs expériences respectives ainsi que leurs conseils m'ont permis d'avancer dans ma réflexion. Leur exposer ma problématique du moment m'a permis de prendre conscience qu'il fallait que j'arrive à prendre du recul pour pouvoir me préserver et continuer à être professionnelle »

Priscillia, assistante maternelle depuis 4 ans



Repas de Noël des élémentaires avant le concert !



ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- **du lundi au jeudi :**
8h-11h et 13h30 -17h30
- **le vendredi :**
Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h
Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30

ÇA BOUGE AU PÔLE JEUNESSE !

Dans la continuité de la fin d'année 2022, qui s'est terminée en vrai feu d'artifice entre le repas de Noël et ses spectacles, la venue du Père-Noël et les vacances de décembre, ce début d'année 2023 connaît une cadence tout aussi infernale ! En effet, depuis la rentrée, l'équipe d'animation redouble d'efforts afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions sur les différents services du Pôle Jeunesse.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Elle continue d'attirer de plus en plus d'enfants aussi bien chez les maternels que chez les élémentaires. Tout est fait pour qu'ils vivent dans une ambiance sereine et joyeuse avec la reprise du self chez les primaires !

SORTIE AU LASER GAME



A l'occasion des vacances de Noël, les enfants du groupe 9-11 ans ont passé une après-midi au Laser Game avec leurs animateurs : un grand moment de joie pour tous !



Cantine des primaires

LES MERCREDIS

De nouveaux ateliers comme la cuisine, le karaté et la danse sont venus renforcer les projets d'animation mis en place par les animateurs.



Atelier cuisine 3-5 ans



Atelier Karaté 9-11 ans

LE PÉRISCOLAIRE DU SOIR

Il permet aux enfants des écoles maternelles et primaires de participer à différentes activités organisées par les animateurs ou de faire leurs devoirs dans une ambiance collective et éducative (du CP au lycée).



Aide aux devoirs



Atelier activités manuelles

LES VACANCES DE FÉVRIER

Ces dernières vacances ont été une vraie réussite avec beaucoup d'enfants heureux et joyeux de vivre ENSEMBLE dans tous les secteurs.

Le thème « **Autour du jardin** », a permis à tous nos enfants de préparer l'arrivée du printemps. Les parents ont pu voir le travail réalisé pendant ces vacances lors du dernier jour et ils ont pu proposer, à cette

occasion, un nom pour notre jardin qui n'avait encore jamais été « baptisé ».

74 propositions ont été recueillies et l'équipe du Pôle Jeunesse s'est transformée en jury afin de voter pour le nom le plus représentatif : après une longue réflexion, le nom de POTACHOU proposé par une famille inconnue des 6-8 ans a été retenu. Bravo et merci pour cette belle proposition



Potachou

Merci à la famille qui a proposé ce nom de se manifester : nous la mettrons à l'honneur sur le prochain Kiosque !



Autour du jardin 3-5 ans



Autour du jardin 9-11 ans

LES ADOS DE LA STRUCTURE RAYMOND AMIEL

Ce début d'année a surtout permis de mettre en valeur le super travail de nos adolescents de la structure Raymond Amiel lors des projets des mercredis. Avec le partenariat du Centre Social de Lorette et de la Sauvegarde, leur projet intergénérationnel a pris un nouveau tournant.



Nous invitons tous les parents, enfants, adolescents à venir
NOUS RENCONTRER AU PÔLE JEUNESSE DE LORETTE
ainsi que toutes les personnes qui souhaitent
donner un peu de leur temps libre et partager leur savoir-faire avec nous !

MASTER CHEF

PROJET TRANSGÉNÉRATIONNEL

QUAND LES SENIORS ET LES ADOS CUISINENT !

Reportage d'Ilyana BORO

Un Master chef a été organisé en deux fois. Mercredi 11 Janvier, les adolescents de la structure Raymond Amiel ont rencontré pour la première fois les seniors du Centre Social de Lorette. Lors de cet après-midi, un tirage au sort a été effectué à l'aide de la date de naissance de chacun, pour créer des trios composés d'un sénior et de 2 adolescents. Suite à cela, chaque trio a joué à « kim Gout », jeu qui consiste à goûter et deviner des aliments les yeux bandés, afin de renforcer les liens. D'après certains adolescents, la tricherie n'a pas d'âge ! A l'issue de cet après-midi, chaque groupe a décidé d'une recette salée et d'une recette sucrée à présenter au jury pour le mercredi suivant. Mercredi 18 Janvier 2023, les adolescents et les seniors ont mis les mains à la pâte et ont confectionné des plats aussi originaux les uns que les autres. Des gagnants ont été



Préparation du Master Chef dans la salle Raymond Amiel

désignés par le jury composé de Mme Bonnard, adjointe à la culture et à l'animation, Mme Maturana, directrice du Centre Social, Messaoud de la Sauvegarde 42, M. Poinot et Mme Saby, direction Pôle Jeunesse de Lorette. Les vainqueurs, pour la recette salée sont Cherazade, Léa et Joëlle et pour la recette sucrée, il s'agit de Khalissa, Zoé et Rayan.



Le jury en pleine dégustation



Chantier éducatif proposé par la Sauvegarde pour aider à financer la sortie au Calicéo



SORTIE AU CALICÉO

Pour clôturer ce moment de partage de Master Chef, les adolescents et les seniors sont allés se détendre dans un centre de bien-être (Calicéo) avec bains à remous, hammam, sauna et jacuzzi. Cette sortie a été financée grâce au chantier jeune proposé et géré par la Sauvegarde et réalisé par les adolescents.



ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE

FLASH NEWS

ÉCOLE NOTRE-DAME

CYCLES SPORT

Les enfants ont eu la chance de découvrir, de s'initier et de participer à différents sports collectifs : Le spike-ball, le Kin-ball, le Tchouk-ball, le pum-ball avec l'éducatrice sportive Fiona Sauvignet.



Les petits de Maternelle, quant à eux, ont réalisé des parcours de motricité (équilibre, agilité motrice, lancer...) avec une autre éducatrice sportive, Marilyn Berlier.



CARNAVAL À L'ÉCOLE SUR LE THÈME DE L'ART





ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

À LA DÉCOUVERTE DU HANDISPORT

Le vendredi 2 décembre 2022, les classes de CM1/CM2 de l'école Jean de la Fontaine ont participé à des ateliers de sport adapté dans le cadre de la journée sur le handicap. Ces animations étaient proposées et financées par Saint-Étienne Métropole.

Nos élèves ont pu découvrir le rugby-fauteuil, le basket-fauteuil, le curling,

un parcours à l'aveugle, entendre le témoignage de 2 personnes atteintes de cécité et leur poser des questions.

Ce fut un moment très riche en émotions. Nous avons pu ainsi aborder la place et les droits des personnes en situation de handicap dans notre société et plus particulièrement dans le sport.



TOUS AU SPECTACLE !

Vendredi 16 décembre 2022, les classes de CP, CE1 et CE2 sont allées au Palais des Expositions à Saint-Etienne voir le spectacle grandiose intitulé Les Mondes d'Yggdrasil, l'arbre-monde, créé par l'Association Val Grangent.

L'histoire raconte le voyage de Sigvard, un jeune viking, aux confins des territoires mythologiques de Scandinavie. Il découvrira le monde des géants, du feu, de la glace, des elfes noirs, des elfes de lumière, et enfin le territoire des Dieux...

La quête commence lors de la fête de Yule, le 21 décembre, la date où les jours cessent de décroître et où l'espoir du retour de la lumière renaît. C'est le symbole de la victoire de la lumière sur l'obscurité.

Cette grande fête est marquée par des réjouissances traditionnelles, des banquets, des grands feux de joie. Les villageois décorent leurs maisons et leur village avec des branches de houx et de sapin, avec des pommes de pins et des petits fagots de plantes aromatiques et ils mettent leurs plus beaux vêtements.

Mais c'est aussi une fête pour les enfants sages, car des lutins appelés « Yule

Nisse » ou « Nisse » leur apportent des cadeaux qu'ils glissent dans des grandes chaussettes tricotées accrochées devant la cheminée. Et malheur aux enfants désobéissants, ils ne trouveront que des cendres dans leur chaussette !

Ce spectacle a été entièrement créé par les bénévoles de l'Association : les quelques 700 costumes, la mise en

scène, les immenses décors ainsi que la musique et les effets visuels ! Composé de nombreux tableaux féeriques, il réunit 150 figurants.

Quel émerveillement ! Ce splendide spectacle a ravi les petits comme les grands !





SERVICE CIVIQUE

UNE AIDE POUR LES ENFANTS ET LES ENSEIGNANTS

Après vous avoir présenté nos équipes d'AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) dans le numéro précédent, nous souhaiterions vous présenter Lyna qui s'est engagée sur une mission de service civique auprès de l'école élémentaire Jean de La Fontaine.

Lyna a 18 ans et se destine à une formation dans l'animation. Elle intervient auprès des élèves de l'école Jean de la Fontaine pour les aider dans leurs différentes activités: accompagnement en EPS, animation d'ateliers en petits groupes, accompagnement d'élèves en difficultés...

C'est une véritable chance pour nos élèves et pour les enseignants.

Le service civique dans les écoles est ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans. Il faut être disponible sur les jours et horaires scolaires. Une indemnité mensuelle d'environ 600€ est versée aux volontaires. C'est un véritable atout sur un CV pour une recherche de formation ou d'emploi.

La campagne de recrutement pour l'année scolaire 2023/2024 va bientôt commencer. Si autour de vous, des

jeunes sont disponibles et intéressés pour vivre cette expérience au sein d'une école, n'hésitez pas à leur dire de prendre contact avec Laurence Vercasson, directrice de l'école élémentaire Jean de La Fontaine au 04 77 73 20 85.

Pour de plus amples renseignements sur le service civique, vous pouvez aussi consulter le site officiel à l'adresse suivante :
<https://www.service-civique.gouv.fr/>



LES COULEURS DU MONDE

12 rue du Pilat - 42 420 Lorette
Tél : 09 75 24 49 81
accueil@centresocial-lorette.fr
www.centresocial-lorette.fr



CENTRE SOCIAL

PROGRAMME DE FIN DE SAISON

Au moment où commence avril, l'esprit doit se montrer subtil. Organisons le printemps et soyons exigeants !

- Adressées aux seniors, nous organisons **les courses** pour les personnes âgées les mercredis 19 avril, 21 juin et 19 juillet 2023, de 14h à 17h.
- Du **24 avril au 11 mai 2023**, le centre social accueille une nouvelle artiste Patricia Clair. Le vernissage de son exposition est prévu le jeudi 27 avril à partir de 17h30, nous vous attendons nombreux et nombreuses pour découvrir cette artiste et partager un moment convivial autour de l'art !
- Nous vous proposons une nouvelle session d'**ateliers sophrologie** sur le thème « des sens ». Les séances se dérouleront les mardis et débiteront à partir du mardi 25 avril jusqu'au mardi 30 mai 2023 de 15h à 16h. Vous pouvez vous inscrire à l'accueil du centre social pour ces 6 séances au tarif de 30€.
- Venez affoler vos papilles et ressentir l'ivresse de passer un moment magique à travers **une soirée œnologie** accompagné de notre expert M. Brunon André, le **jeudi 4 mai 2023 à 18h**.
- C'est avec un grand bonheur que le centre social organise sa deuxième soirée acoustique le **jeudi 22 juin 2023**. Et si vous avez envie de vous initier à la musique, venez tenter l'aventure avec ce groupe qui s'entraîne tous les mercredis de 14h à 16h au centre social. Cette activité peut accueillir d'autres instruments pour harmoniser le groupe. Que vous jouiez de la guitare, de la trompette, de l'harmonica... ou simplement que vous sachiez chanter, **venez-vous renseigner à l'accueil du centre social !**



Le manoir restauré - façade nord

**RETROUVEZ
TOUTES LES
INFORMATIONS SUR
CE PROJET DANS LE
KIOSQUE N°144 DE
MARS 2021**

CADRE DE VIE

APRÈS 2 ANS DE TRAVAUX, LA MÉTAMORPHOSE DU QUARTIER PROST-GRIVET

UNE RÉHABILITATION DE TRÈS GRANDE AMPLEUR

Le très vieux quartier Prost-Grivet a retrouvé ses lettres de noblesse. La Ville, propriétaire du manoir et des terrains alentours a confié au bailleur social BATIR ET LOGER, la rénovation de ce site. Une réussite architecturale que l'on doit à M. Pinet, architecte du projet. De l'état de ruine, cet ancien manoir, construit en 1566, vient d'être ressuscité. Un grand merci à BATIR ET LOGER.

RETOUR EN IMAGES

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE MARS 2021

Il ne reste que quelques photos souvenirs de ce vieux quartier. Les vieux bâtiments étaient très abîmés. Il a donc fallu en démolir une grande partie. Le relief du terrain n'a pas facilité l'accès des entreprises qui ont réalisé un travail formidable.



Vue NORD - côté SNCF/ EGLISE



Vue intérieure de la cour à l'EST



Vue côté rue Prost- Grivet

DEUX ANNÉES DE TRAVAUX PLUS TARD...

UN PROJET CONFIE À "BÂTIR ET LOGER"

C'est à partir de baux emphytéotiques que cette belle opération a pu se réaliser. La ville a signé avec BÂTIR ET LOGER :

- > **Un bail emphytéotique à réhabilitation** pour rénover le vieux manoir et créer 7 logements sociaux.



Le manoir restauré - façade sud

- > **Un bail emphytéotique à construction** permettant de réaliser 9 logements sociaux.



Deux des quatre blocs des bâtiments neufs

L'OPÉRATION EN CHIFFRES

LE COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION REPRÉSENTE

2 429 560 € TTC

DONT DÉMOLITION : 28 013 € TTC

DONT RÉHABILITATION : 1 025 030 € TTC

DONT CONSTRUCTION NEUVE : 1 200 162 € TTC

DONT AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS : 176 355 € TTC

Total des acquisitions foncières de la Ville : 510 847 €

L'HISTOIRE DU MANOIR

PROST-GRIVET



Le manoir Prost-Grivet a été construit en 1566. Il regroupait un ensemble de bâtiments constituant jadis un entrain d'une très grosse ferme. Il s'agissait d'un très bel ensemble qu'occupait le noble du quartier du Reclus.

Au cours du temps, il a été partagé en plusieurs propriétaires dont certains l'habitaient encore récemment. Par contre, le corps principal du manoir s'est petit à petit fortement dégradé faute de sérieuses réparations pour finalement tomber en ruine.

Devant son histoire liée à sa date de construction, il s'agit de la plus ancienne maison de Lorette encore debout. Depuis de très nombreuses années, notre ville s'est fait un point d'honneur de remettre en état ce patrimoine.



À NOTER

Au regard de la beauté du projet fini et de l'importance des fonds des contribuables investis, j'appelle tous les nouveaux locataires à respecter les logements mis à leur disposition ainsi que la qualité de l'environnement.

M. le Maire

OPÉRATION FAÇADES 2022

ZOOM SUR LES RAVALEMENTS RÉALISÉS EN 2022



Corinne Comtet,
architecte conseil à SOLIHA
Tél : 06 25 65 14 87
corinne.comtet@solih-loire.fr



SOLIHA Loire-Puy de Dôme
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@solih-loire.fr
www.loire.solih-loire.fr

Corinne COMTET,
architecte conseil à
SOLIHA, vous accompagne
et vous conseille dans
votre projet de ravalement
de façades, le choix des
couleurs et vos démarches
administratives.

Après un an de relance de l'opération façades, de nombreux Lorettois ont pris contact avec la ville et SOLIHA Loire pour réaliser des travaux de ravalement de façades ou d'isolation thermique par l'extérieur.

DEUX EXEMPLES EN IMAGES

Un coup de « neuf » pour des maisons individuelles de plus de 30 ans.

Travaux de rénovation d'enduit sur des parement faïencés, fissurés. Réalisation d'enduit taloché ou gratté fin et choix

de couleurs en concertation avec les propriétaires pour une mise en valeur des façades. Toutes les façades, cheminées, appentis et clôtures des pavillons sont ravalées.



Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux

RAPPEL DES SUBVENTIONS MOBILISABLES

L'opération façades n'est pas soumise à condition de ressource du propriétaire.

TYPOLOGIE	TAUX DE SUBVENTION*	PLAFOND DE TRAVAUX*	PLAFOND DE SUBVENTION**
Pavillon	25%	37 €/m ²	2 300 €
Immeuble R+1	25%	40 €/m ²	2 300 € par logement dans la limite de 15 000€ par immeuble
Immeuble R+2 et plus	25%	45 €/m ²	
Mur de clôture Dépendance***	25%	37 €/m ²	
Façade en pierre	25%	55 €/m ²	

* Subvention calculée sur la base du montant TTC des travaux. ** Les plafonds de subvention ne concernent pas les bâtiments situés en front de la RM 88 et dans le centre historique. *** Le ravalement des murs de clôture et dépendances non visibles du domaine public n'est pas obligatoire mais bénéficie des mêmes taux de subventions en cas de travaux volontaires.



POINT RÉGLEMENTAIRE

Conformément au code de l'urbanisme, les travaux de ravalement de façades, d'ITE, de remplacement des menuiseries et tous travaux touchant à l'aspect extérieur des bâtiments, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.

■ BASSIN JEAN VINCENT AUX BLONDIÈRES RÉALISATION DE DEUX PONTONS DE PÊCHE

Ce beau projet a d'abord été instruit par l'association de la Truite du DORLAY avec la Fédération des Pêcheurs de la Loire. Cette dernière par la Région AURA aurait pu nous faire obtenir des subventions si elle avait été maître d'ouvrage.

Cette condition étant complexe juridiquement à mettre en place, c'est la Ville de Lorette qui en assure la maîtrise d'ou-

vrage. Elle en a confié la maîtrise d'œuvre à la société SOTREC avec pour mission de créer un ponton de pêche supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Il y aura donc deux pontons de pêche réservés aux PMR. Ils respectent les normes préconisées par la Fédération Départementale de la Pêche.



Vue des travaux depuis le parking



Les travaux autour du bassin de pêche

Les deux pontons ont une surface de 6 x 2,5 m avec bordures cales roues côté bassin.

Le cheminement d'accès sera réalisé à partir du parking existant avec une place PMR matérialisée de couleur ocre. Les allées de circulation seront en sable de couleur ocre.

Les travaux sont exécutés par l'entreprise DEGRUEL.

COÛT
DE L'OPÉRATION

32 608 € HT

■ RÉHABILITATION DU PARC ARAGON ET DU LOCAL PÉTANQUE

LE PARC ARAGON

Les travaux avancent bien, malgré les températures basses des mois de janvier et février qui ont obligé les entreprises à arrêter leurs travaux.

La plantation des arbres est terminée. Les parterres de végétaux sont en cours. C'est un total de 145 arbres qui ont été élagués pour les maintenir en bonne santé ou replantés si leur état de santé n'était pas satisfaisant. Une multitude de petits arbustes viendra compléter le décor avec des plantes couvrantes au sol au milieu de vastes espaces en herbe. 450 mètres d'allée piétonne en stabilisé seront créés.

Le bassin est terminé et en eau. Un jet d'eau pour l'oxygénation de l'eau va être rajouté. Une barrière bois sera installée sur le tour de ce bassin comme protection. Elle sera semblable aux barrières déjà posées à la baignade naturelle.

Un très beau portail de mise en valeur de l'entrée du site exceptionnel sera posé courant avril qui marquera la fin des travaux.



Les travaux du bassin



Une partie des végétaux sauvés

COÛT
DE L'OPÉRATION

435 000 € TTC

LE LOCAL DE PÉTANQUE

En ce qui concerne le local de la pétanque, il est hors d'eau et hors d'air.

L'aménagement intérieur sera réalisé dans le trimestre à venir ainsi que l'ensemble des façades extérieures.



L'extension du local associatif prend forme

■ LA FONT FLORA RÉALISATION DU PARKING ET DE SA VOIRIE

La réalisation du lotissement du CLOS CHAMBEYRON nous a imposé une réflexion au sein des commissions « Environnement - Urbanisme » et « Quotidien-Voirie », pour prendre en compte cette nouvelle arrivée de véhicules générée par les futurs pavillonnaires, afin de permettre aux piétons et véhicules une circulation la plus sécurisée possible au cœur du centre historique de la commune.

Ces travaux rentrant dans la compétence voirie métropolitaine, c'est Saint Etienne Métropole qui a assuré la maîtrise d'ouvrage en attribuant le marché à l'entreprise de travaux publics COIROT, tout en sachant que c'est la ville de Lorette qui paye la facture.



Travaux en cours

Pour assurer la sécurité des piétons, un trottoir a été réalisé le long des immeubles. Afin d'offrir une meilleure visibilité pour croiser la rue Font Flora, nous avons déporté l'emplacement de la

voirie au centre de la largeur des parkings à créer ; ces derniers seront en nombre identique à l'ancienne organisation de ce parking.

Nous avons refait les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales avec liaison sur la partie d'extension des réseaux du lotissement.

Le ralentisseur sur la rue Font Flora a été agrandi pour des raisons de sécurité pour la sortie du lotissement et devant ce ralentisseur nous avons demandé de mettre un caniveau grille pour récupérer les eaux pluviales de cette rue très pentue.



Le parking réalisé



Les véhicules ont vite repris leur place

COÛT
DE L'OPÉRATION

62 407 € HT

■ LA FONT FLORA RÉALISATION DU SQUARE DE LA RÉSURGENCE

L'intérêt de remettre en valeur ce quartier historique était justifié par la présence de la source « la Font Flora » creusée par les Romains pour alimenter leurs besoins en eau potable.

Cette source prend naissance sous la voie de la SNCF. Depuis sa cavité de sortie par ses infiltrations dans le sol, elle a créé une résurgence dont nos anciens avaient construit autour un puits qui vient d'être remis en valeur avec sa margelle en grès houillé. Pour la sécurité des passants et pour l'embellissement de ce futur square, une gloriette a été réalisée et posée par l'entreprise B.L. de Saint Chamond : une véritable œuvre d'art !

Les travaux d'aménagement de cette placette ont été exécutés par l'entreprise DEGRUEL sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lorette.



L'entreprise DEGRUEL en plein chantier

La plateforme autour du puits est en sable stabilisé ocre.

Des bancs vont venir agrémenter ce lieu et la source Font Flora qui se trouve sous la voie SNCF sera mise en valeur.



La gloriette installée

Pour la parfaite finition de ce square, il restera la réparation des vieux murs appartenant à la ville et les travaux paysagers.

COÛT
DE L'OPÉRATION

34 584 € HT

■ CROISEMENT DES RUES FONT FLORA ET ADÈLE BOURDON

MISE EN SÉCURITÉ DU STOP

COÛT
DE L'OPÉRATION

7 331 € HT

Suite aux changements d'emplacement du stop, nous nous sommes aperçus que les automobilistes allant en direction de la déchèterie ou revenant du côté de la déchèterie ne marquaient pas souvent cette signalisation.

Nous avons donc décidé avec Saint-Etienne Métropole, dans un souci de sécurité, de construire un terre-plein sur lequel sera posé le panneau stop et sur la rue Adèle Bourdon en revenant côté déchèterie une résine sera posée pour accentuer le marquage au sol. Cette zone deviendra jusqu'à la place Neyrand Thiollière une zone de rencontre c'est-à-dire limitée à 20 km/h avec priorité aux vélos et piétons.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise COIROT de travaux publics.



Création d'un îlot directionnel

■ LE PARC DES BLONDIÈRES

CURAGE DES TUNNELS DE RÉSERVE D'EAU

COÛT
DE L'OPÉRATION

6 420 € HT



Le château d'eau et ses réservoirs au sol

La ville de Lorette a la richesse de détenir des droits d'eau sur la rivière du Dorlay. Ces droits servaient jadis pour l'alimentation en eau potable de la ville.

Depuis la construction du barrage sur le Dorlay, nos droits d'eau continuent d'alimenter le Parc des Blondières pour le plaisir des jardiniers, des pêcheurs et des baigneurs.

Le bief qui nous dessert se termine par un bassin de rétention. Ce dernier est relié par un filtre enterré qui sert de tampon pour empêcher la faune aquatique de rejoindre les bassins de pêche.

Nous avons procédé au curage des boues des réserves d'eau des Blondières pour un montant de 3 920€ HT, ce qui n'avait pas été fait depuis une quinzaine d'années et nous avons sorti environ 45 m³ d'alluvions avec la société VEOLIA

pour un coût de 2 500€. Pour respecter la nature, ce limon n'a pas été transporté en station d'épuration évitant de plus fortes dépenses. Il a été épandu pour laisser le temps à l'eau de s'infiltrer dans le sol,

puis une fois séché, il servira de terre d'ameublement.

En même temps, nous avons refait faire par l'entreprise DEGRUEL le remplacement du filtre naturel en amont des réserves. Ce filtre naturel est composé de plusieurs granulométries de gravier posé successivement d'amont en aval.

Il faut savoir que ces réserves nous servent à alimenter le château d'eau qui sert à l'arrosage des jardins familiaux, au fleurissement de l'ensemble de la commune et leur trop plein à remplir les bassins de pêche des Blondières.

Reportages réalisés par

Gilles Raia

et Joseph Seguin

Adjoints au Maire



Curage du limon par aspiration



LA BAIGNADE NATURELLE ARNAUD BELTRAME

UNE NOUVELLE SAISON SE PRÉPARE !

Le personnel municipal et les élus sont déjà au travail pour préparer la nouvelle saison. L'année 2023 apportera son lot de nouveautés mais tout le monde espère surtout une belle saison chaude et ensoleillée pour pouvoir profiter pleinement de cette belle infrastructure.

LE CALENDRIER DE LA PRÉPARATION

- 1^{ère} quinzaine de mars : début des travaux de nettoyage du bassin filtrant. Entretien des espaces verts
- Début avril : sessions de recrutement à Pôle Emploi. Plusieurs postes sont à pourvoir : agents d'accueil et de Snack, et entretien du site.
- 2^e quinzaine d'avril : début du nettoyage des bassins de baignade.
- Mai : Fauchage et installation des chapiteaux entrée/accueil.
- À partir du 22 mai : remplissage des bassins de baignade.

LES ÉCOLES

L'an passé, certaines classes de l'école Jean de la Fontaine ont bénéficié d'un cycle natation sur le site de la Baignade Naturelle. Vu le succès de cette semaine, l'équipe pédagogique a souhaité renouveler l'expérience en 2023. Ce seront donc **98 élèves** et leurs enseignants qui

profiteront de la Baignade Naturelle pendant 2 semaines du 19 au 30 juin 2023. Deux maîtres-nageurs sauveteurs assureront les cours et la surveillance des bassins. Le coût lié à ce projet seront bien entendu pris en charge par la Ville de Lorette.



LES TARIFS

	LORETTE (avec carte de résident)	EXTÉRIEURS (ou Lorettois sans carte)
JUSQU'À 5 ANS	GRATUIT	
DE 5 À 12 ANS	3 €	6 €
+ DE 12 ANS	3,5 €	8 €

LES CARTES

POUR LES LORETTOIS



La carte «**RÉSIDENT**» est gratuite. Elle permet d'accéder à des tarifs préférentiels (voir ci-dessus). Elle peut être faite avant l'ouverture de la saison en Mairie, puis uniquement sur le site de Baignade Naturelle dès l'ouverture de la saison.

Documents à fournir : un justificatif de domicile récent, une carte d'identité et une photo d'identité.

En cas de perte : 3 € pour refaire une carte.

Nouveau : Afin d'éviter de créer une nouvelle carte chaque année, la carte sera poinçonnée d'un symbole différent chaque année. Pour 2023 : la Rose des vents.

POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES

Il existe 2 sortes de cartes qui permettent d'obtenir une entrée gratuite au bout de 6 entrées payantes :

> La « CARTE DE FIDÉLITÉ »

Elle est individuelle et ne peut être délivrée et utilisée que sur présentation d'une carte d'identité.

Attention : Cette carte est valable dans le respect des conditions d'entrée à la BNL : un(e) mineur(e) non accompagné(e) d'une personne majeure ne peut en bénéficier.

> La « CARTE DE FAMILLE »

Supprimée en 2022, cette carte est à nouveau proposée pour la saison 2023. Il s'agit d'une seule carte pour toute la famille.

Documents à fournir : une pièce d'identité et le livret de famille.

OUVERTURE AU PUBLIC

TOUS LES WEEK-ENDS
DE JUIN

OUVERTURE ESTIVALE

DU 1^{er} JUILLET
AU 31 AOÛT 2023

À NOTER

Afin de permettre le nettoyage des bassins, la baignade naturelle sera

**FERMÉE
TOUS LES LUNDIS**



LE RAPPORT DE LA POLICE MUNICIPALE EN 2022, MOINS DE POLICIERS, MOINS D'INFRACTIONS...

Cette année 2022 restera marquée par la suite des effets connexes des années 2020/2021 après la crise sanitaire provoquée par la COVID 19 et celles qui s'y rattachent. Nos policiers municipaux, bien que robustes, n'ont pas toujours pu assurer leur service malgré une conscience professionnelle élevée. Il est arrivé, à certaines périodes de l'année, d'être obligé de fermer le poste de la Police Municipale.

Je tiens à préciser que pendant ces moments où nos policiers municipaux étaient empêchés, ce sont les services administratifs et particulièrement le Directeur Général des Services qui assuraient la permanence. Les problèmes qui ont pu se poser ont été résolus soit directement par les services de la ville, soit par les services de la Police Nationale qui a la mission d'assurer la sécurité de son secteur opérationnel. Que les uns et les autres en soient remerciés.

De tout cela, rappelé ci-dessous, il vous sera facile de constater une baisse d'activité relativement importante des contrôles routiers par comparaison des chiffres de l'activité annuelle de la police municipale entre ceux figurant dans le rapport exposé dans le kiosque du 1^{er} trimestre 2022 et celui publié dans ce numéro.

Vous le voyez, il ne faut pas être sorti de Saint-Cyr pour comprendre cette difficile situation provoquée par les absences

qui se sont imposées à nos policiers municipaux comme à tout individu.

Cette situation est terriblement aggravée par la rareté des candidats à l'embauche pour un troisième policier municipal. Quoiqu'en disent les critiques de nos opposants, ce phénomène est d'une ampleur nationale.

Devant la difficulté à trouver des policiers expérimentés, j'ai pris la décision de recruter un ASVP de très bon profil. Il s'agit de Monsieur Kelly DE LEPINE. Il met toute son ardeur et toutes ces compétences pour apprendre le métier de policier municipal en préparant le concours qui lui permettrait de réaliser son rêve et de pouvoir assurer pleinement tous les pouvoirs de police qui vont avec.

Cependant, je maintiens que la sécurité urbaine est du pouvoir régalien de l'Etat avec sa police nationale pour ce qui nous concerne. De ce fait, je tiens à la remercier pour tout le service qu'elle assure sur notre commune.

Dans ce domaine, le renforcement important de la vidéosurveillance que notre ville a installé, à grands frais, améliore considérablement la sécurité de notre ville. D'autres secteurs sont en cours de traitement comme celui de la Porte EST, celui de la voie Jean Mugniery et du secteur autour de la médiathèque ludothèque bientôt en cours de travaux.

Enfin, la tranquillité et la sécurité des utilisateurs de la Baignade Naturelle Arnaud Beltrame ont été assurées particulièrement par des agents de sécurité et en cas de nécessité par la Police Municipale et la Police Nationale. Je leur renouvelle mes remerciements.

Le Maire, Gérard Tardy

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

INFRACTIONS ROUTIÈRES

Stationnement sur emplacement GIG/GIC	3
Stationnement abusif	10
Stationnement sur trottoir	5
Stationnement interdit par règlement de police.....	13
Stationnement sur emplacement livraison ..	5
Stationnement sur passage piétons.....	3
Stationnement gênant.....	13
Stationnement sur arrêt bus	10
Stationnement devant entrée carrossable.....	9
TOTAL :	71

DIVERS

Divagation d'animaux	2
Rapports de police.....	28
Abandon d'objets.....	25
Diagnostic Habitat	8
Fourrière automobile.....	14

INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Conduite sans port de la ceinture	5
Conduite sans permis de conduire	2
Circulation de véhicule avec pneus lisses.....	5
Non-respect d'un STOP	7
Non justification dans les cinq jours du PC et CG.....	5
Dépassement interdit	3
Usage du téléphone portable.....	9
Circulation en sens interdit.....	5
Inobservation du feu rouge.....	8
Véhicule sans contrôle technique	12
Certificat d'assurance non valide.....	20
TOTAL :	81

GESTION DU CIMETIÈRE

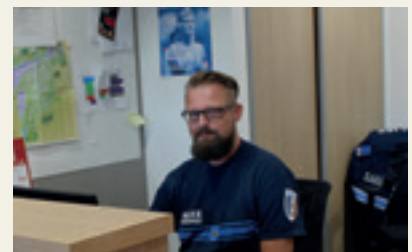
Renouvellement concession	7
---------------------------------	---



PERMANENCES DE LA POLICE MUNICIPALE

LES LUNDIS DE 9H À 11H
(sauf intervention imprévue)

Tél : 06 83 82 02 18
ou 04 77 73 76 10



M. Christophe MANSUY brigadier-chef principal



M. Kelly DE LEPINE, ASVP



Deux panneaux "Ville ambassadrice du don d'organes" ont été installés sous les panneaux d'entrée de la ville

VIE QUOTIDIENNE

LORETTE S'ENGAGE UN RUBAN VERT À L'ENTRÉE DE NOTRE VILLE

Il y a quelques mois l'équipe municipale a reçu un dossier qui nous a interpellé : « Voudriez-vous devenir une ville ambassadrice du don d'organes en posant des panneaux aux principales entrées de votre commune ? »



Une proposition très sérieuse du collectif Greffes+ réunissant les principales associations concernant la sensibilisation du grand public au don d'organes.

De plus leur projet est soutenu par l'Association des Maires de France (AMF), le ministère de la Santé via son agence de la Biomédecine et l'Académie de Médecine via sa fondation.

Fallait-il que nous y prêtions attention, sur un emplacement où nous avons l'habitude de concevoir l'affichage d'un

label environnemental ou patrimonial, mais pas l'adhésion à une cause nationale de santé.

Nous connaissons tous le ruban rouge de soutien à la lutte contre le sida et le ruban rose concernant le cancer du sein mais maintenant il existe en France depuis 2019 grâce à ce collectif le ruban vert symbole international du don d'organes et de remerciements aux donneurs sans oublier leurs proches.

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE SOCIÉTÉ

L'enjeu est important. Le nombre de patients en attente d'une greffe est de 27 000 c'est-à-dire l'équivalent d'environ 5 fois notre commune alors que le nombre de greffes réalisées par an est de l'ordre de 6 000.

L'attente est fatale dans un certain nombre de pathologies et près de 1 000 malades décèdent chaque année faute de pouvoir recevoir à temps un don d'organes.

Parmi les freins, il y a le taux de refus des donneurs potentiels. Il est d'environ 33% alors que notre loi précise que nous

sommes tous donneurs, à moins d'avoir exprimé son refus de son vivant !

Lors d'un décès en mort encéphalique (mort cérébrale), le corps médical se rapprochera de la famille du défunt afin de savoir si ce dernier s'était opposé au prélèvement de ses organes.

Mais dans un souci d'humanité, au moment de la confrontation de familles au deuil brutal d'un proche qui pourrait devenir donneur, on n'est pas certain de respecter la volonté du donneur au regard de la sidération des proches.

La solution, c'est de trouver des occasions d'aborder le sujet en famille, d'en parler

avec ses proches naturellement, sans être dans l'urgence : « toi, est-ce que tu t'opposerais au don de tes organes si les conditions de ton décès te plaçaient en situation de donneur potentiel ? ».

Et si la famille se trouve confrontée un jour à la question, elle saura alors respecter la volonté de son proche, malgré le choc du deuil brutal.

Se poser la question nous confronte certes à l'idée que nous sommes mortels, mais ne fait pas mourir et évite d'ajouter de la douleur à la douleur si la situation se présente.



Pour tous renseignements sur le don d'organes :
<https://www.dondorganes.fr>



LORETTE est devenue la 1^{ère} ville ambassadrice du don d'organes en France

En toute modestie, nous vous informons que notre commune est devenue la 1^{ère} ville en France à avoir posé ces panneaux.

D'autres vont évidemment suivre et c'est déjà le cas dans quelques départements dont la Savoie et le Rhône dans notre région.



Dans un prochain numéro, nous vous présenterons l'application du don d'organes pour smartphone

UN MESSAGE, UNE IMAGE

Afficher le panneau à l'entrée de notre commune, c'est justement donner une occasion d'aborder le sujet entre passagers de la voiture ou par exemple au sein d'un groupe de cyclistes. Des milliers d'automobilistes vont être invités à se poser la question en traversant les communes de France acceptant de devenir ambassadrice du don d'organes comme l'est maintenant notre commune de Lorette.

Plus que de risquer de choquer, nous pensons que le message est porteur d'une image de générosité, de fraternité et de solidarité. Et la diversité des maladies susceptibles de bénéficier d'un progrès en la matière nous préserve de vouloir cibler une pathologie en particulier. Nous pouvons tous être concernés un jour !

Le symbole du « ruban vert » porte l'image de cette belle cause.

LORETTE S'ENGAGE

Notre commune, après consultation de ses élus, a décidé de poser 2 panneaux. Le coût est très raisonnable, limité à l'achat des panneaux, sans cotisation annuelle et sans engagement contractuel hormis celui de sensibiliser nos concitoyens à cette noble cause du don d'organes.

Les élèves de nos écoles pourront, pourquoi pas, se rendre devant ces panneaux avec leurs enseignants afin d'évoquer ce sujet et, pourquoi pas de réaliser un projet pédagogique.



L'IMPACT AU SEIN DE NOS FAMILLES

Nous suivrons avec intérêt l'impact de notre décision. Nos administrés vont-ils se poser la question en famille, à force de passer devant nos panneaux ? Et plus largement, grâce au réseau de toutes

les communes ambassadrices, au fil des kilomètres parcourus, le taux de refus va-t-il baisser ? Si tel est le cas, nous serons très fiers d'être un maillon d'une chaîne de don de vie !

Et si vous connaissez, dans votre famille ou amis, des personnes élus dans des mairies, quel que soit le département concerné, n'hésitez pas à en informer le collectif Greffes+ via cette adresse mail afin de pouvoir leur proposer avec votre soutien de devenir des ambassadeurs du don d'organes :

villes-ambassadrices@greffesplus.fr

MAIS AUSSI

Suite de l'article paru dans le Kiosque n°121 concernant les bacs jaunes

JE TRIE LE VERRE :



À SAVOIR :

Grâce au tri du verre, Saint-Étienne Métropole soutient la Ligue contre le cancer.

JE TRIE LE TEXTILE :



À SAVOIR :

- Dans un petit sac bien fermé (maximum 30 l).
- Même usés ou déchirés, ils seront recyclés !
- Textile propre et sec.
- Les chaussures s'attachent par paire.

JE TRIE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES :



Épluchures, restes d'assiette, coquilles d'œufs, os, arêtes, café et sachet de thé, essuie-tout...

Découvrez toutes les solutions pour composter chez vous sur saint-etienne-metropole.fr

En ville, entre 2023 et 2024, Saint-Étienne Métropole installe progressivement des bornes sur l'espace public pour collecter vos déchets alimentaires.

À SAVOIR :

Les déchets alimentaires représentent 30 % de nos ordures ménagères, réduisons-les !

JE TRIE LES DÉCHETS VOLUMINEUX OU DANGEREUX :



Déchets dangereux, grands cartons, bois, mobilier, gravats, métaux, équipements électriques et électroniques, déchets végétaux.

À SAVOIR :

Les déchèteries publiques sont réservées exclusivement aux particuliers.

Retrouvez l'emplacement des conteneurs, bornes et déchèteries les plus proches de chez vous sur saint-etienne-metropole.fr

+ d'infos
saint-etienne-metropole.fr

infos déchets
0 800 882 735
infosdechets@saint-etienne-metropole.fr





NÉCROLOGIE

ENCORE UN FIDÈLE, PARMIS LES FIDÈLES DE LA LISTE ALLIANCE POUR LORETTE, QUI VIENT DE NOUS QUITTER.

Camille BAILLY était un collègue et un vieil ami, sans bruit mais efficace.

J'ai appris à le connaître lors de son mariage avec Odile ARNAUD qui habitait avec sa mère, un oncle et son grand-père à Moulin Cuzieu. Nous étions à cette époque, voisins.

Camille BAILLY n'a pas tardé à s'engager à mes côtés au service de notre ville :

- Elu, conseiller municipal en 1992, en 1995 et en 2001 ;
- Elu, 8^{ème} adjoint au Maire, le 17 mars 2008. Il était rattaché au *secteur quotidien, voiries, réseaux*, en charge de la sécurité, du cimetière et des gens du voyage ;
- Elu, 6^{ème} adjoint au Maire, le 31 mars 2014, avec le plein exercice du *secteur quotidien, voiries, réseaux* ;

• Elu, 5^{ème} adjoint au Maire, le 18 avril 2016, suite à la démission de Noël PERBET qui souhaitait décrocher ;

• Elu, 4^{ème} adjoint au Maire, le 25 mai 2020 ;

Le 24 septembre 2020, très fatigué, Camille BAILLY me présentait sa démission d'adjoint au Maire, mais en restant membre du Conseil Municipal.

La dernière fois que je l'ai revu c'était pour me remettre sa lettre de démission en tant que membre du Conseil Municipal.

A cette occasion, nous avons échangé sur le déroulement des affaires municipales. Je peux vous assurer que malgré son état d'extrême fatigue, il y a de cela un mois ; jamais je n'aurais pensé qu'il serait inhumé dans le

caveau familial dans notre cimetière ce jeudi 23 mars 2023.

Après 31 ans de BONS ET LOYAUX SERVICES, avec la disparition de Camille BAILLY, LORETTE perd un homme qui s'est dévoué pour contribuer à son développement social et économique.

En mon nom et aux noms des membres du Conseil Municipal, nous tenons à présenter à son épouse Odile, à leurs enfants et à leurs petits-enfants, toutes nos sincères condoléances.

Le Conseil Municipal réuni ce jeudi 23 mars 2023 a respecté une minute de silence à la mémoire de Camille BAILLY.

Le Maire Gérard TARDY

LES BRUITS DE VOISINAGE



Arrêté de la Préfecture sur la lutte contre les bruits de voisinage. Deux articles importants de l'arrêté de la Préfecture pour faire régner la paix entre voisins.

■ Article 7

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- > les **jours ouvrables** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- > les **samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- > les **dimanches** et **jours fériés** de 10h à 12h.

■ Article 8

Les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



AVIS



Madame, Monsieur,

La Salle Raymond Amiel, le Pôle Jeunesse et le Pôle Sud, sont des établissements recevant du public, assurant des missions de service public.

Je vous informe que toute forme de couvre-chef est strictement interdite dans l'enceinte de ces structures pour participer aux activités Jeunesse à l'intérieur des salles.

**Le Maire de LORETTE
Gérard TARDY**

LES ANIMATIONS ESTIVALES

PROPOSÉES PAR LE SERVICE CULTUREL

Lorette en Fête



VENDREDI 9 JUIN 2023
À 20H30
PLACE DU III^e MILLÉNAIRE



ENSEMBLE ORCHESTRAL
GROUPE DE JAZZ ECOLE DE MUSIQUE DE RIVE DE GIER

Lorette en Fête



À FÊTE DE LA MUSIQUE EMAS LORETTE



DIMANCHE 25 JUIN 2023
À 19H
PLACE DU III^e MILLÉNAIRE



Lorette en Fête

Fête Nationale

VENDREDI 14 JUILLET 2023 À 23H
AU PARC DE LOISIRS DES BLONDIÈRES

Feu d'artifice d'exception!

VENEZ NOMBREUX ASSISTER À CE MOMENT MAGIQUE !
ORGANISÉ PAR LE SERVICE CULTUREL DE LORETTE



MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- 7, rue Jean Moulin - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE MÉDIATHÈQUE

Mardi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
 Mercredi : 10h30 - 12h / 14h - 18h
 Jeudi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
 Vendredi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
 Samedi : 8h30 - 12h

En période scolaire :

Mardi et vendredi de 10h30 à 11h30

HORAIRES D'OUVERTURE LUDOTHÈQUE

Mercredi : 10h30 - 12h / 14h - 18h
 Samedi : 8h30 - 12h

PROCHAINES EXPOSITIONS

AVRIL

LÉON ET SON CROCO

MAI

OUVRAGES FACILES À LIRE

JUIN

RÉALISATIONS D'ENFANTS

L'HEURE DU CONTE

**CHAQUE PREMIER
MERCREDI DU MOIS À 11H**

animée par Magali,
Hamida et Claudine

À LA BIBLIOTHÈQUE



Marie Poirier nous emmène dans sa bibliothèque ouverte, à la fois, sur terre et au bord de l'eau, palais de la culture et de l'imaginaire...

DEVINETTES DE MON JARDIN

A la découverte du jardin pour
raconter, conter des histoires sur
le potager



PRINTEMPS DES POÈTES

Le thème des frontières a été retenu pour la 25^e édition.



La médiathèque offre
gracieusement aux Lorettois
divers livres et revues issus
de dons de particuliers ou
d'ouvrages retirés des rayons.

**N'hésitez
pas à en profiter !**



DÉCOUVREZ
LA
NOUVELLE
SAISON
CULTURELLE
2023-2024



+ D'INFO
MAIRIE
DE
LORETTE
SERVICE
CULTUREL

- Place du III^e Millénaire à Lorette
- Mobile : 06 73 86 78 03
- saison.culturelle@ville-lorette.fr



SALLE
L'ÉCLUSE

30, rue Adèle Bourdon
à LORETTE

CONCERT

SAMEDI 14
OCTOBRE 2023
20H30



FESTIVAL
RHINO JAZZ(s)

Comme de coutume désormais, l'Écluse sera le temple du gospel pour le Rhino qui accueille pour cette édition la grande formation toulousaine Natural Woman Band créée sous l'impulsion de Tatiana Granti pour rendre hommage à l'oeuvre à la fois musicale et militante de la «Queen» aux 18 Grammy Awards, Aretha Franklin, chanteuse afro-américaine la plus influente du XX^e siècle qui nous a quittés en 2018. Aux côtés de la soliste Tatiana Granti, deux choristes Marianne Fraizy et Natacha Kanga donnent de la voix, portées par un quartet rythmique très «southern soul» et appuyé par une section de trois cuivres issus du Big Band 31, pour un répertoire d'une vingtaine de titres, des tubes incontournables à d'autres moins connus, privilégiant les plus enflammés de la période Atlantic (68-73) mais aussi quelques ballades emblématiques comme Natural Woman qui a donné son nom à cette vibrante équipe.

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

SAMEDI 28
OCTOBRE 2023
20H30



UN DINER
D'ADIEU

Avec CARTMAN, Laëtitia MILLOT et Jean-Baptiste SHELMEKDINE

Devant se rendre à un autre diner auquel ils ne veulent au fond pas aller, Pierre et Clotilde prennent la décision : faire le ménage dans leurs amitiés usées. Ils organisent des diners d'adieu, mélange d'hommage et de délivrance, pour ces amis qui vont disparaître de leur vie. Leur première victime : Antoine Royer. Mais, entre un Pierre un peu lâche et velléitaire, une Clotilde imprévisible et cet ami pour le moins curieux, rien ne se passe comme prévu...

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

MARDI 14
NOVEMBRE 2023
20H30



DEMAIN LA
REVANCHE

Avec Gaspard PROUST, Jean-Luc MOREAU et Brigitte CATILLON

À cinq heures du matin, Matthieu débarque chez ses parents, trempé, portant un sac à dos rempli de pierres. Alors que ces derniers tentent de l'interroger, il affirme ne se souvenir de rien. Ne sachant comment venir en aide à leur fils qui semble souffrir d'une amnésie traumatique, Jean-Marc et Laurence cherchent à faire émerger ses souvenirs, sans le brusquer. Mais les échanges virent rapidement au règlement de compte.

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

VENREDI 24
NOVEMBRE 2023
20H30



MARIANNE
JAMES

TOUT EST
DANS LA VOIX

On rêve tous de chanter à merveille, d'avoir cette voix qui demain fait que les gens nous applaudissent dès que l'on fredonne, que ce soit pour s'auto-émerveiller quand on chante sous la douche, pour les applaudissements de nos enfants à qui on chante des comptines, pour bluffer nos amis lors d'un karaoké ou carrément pour une carrière professionnelle.

Pour se révéler en tant que chanteur, quoi de mieux que des cours de chants et qui de mieux, que La Spécialiste de la voix en France : Marianne James !

Le public la connaît et l'aime pour son franc-parler, sa sensibilité.

Dans ce nouveau seule-en-scène musical, interactif et irrésistiblement drôle, elle endosse le rôle de professeure de chant et emmène les spectateurs à la découverte de leur voix.

Une expérience hors-norme où Marianne nous ouvre son cœur et nous transmet sa grande expérience vocale. « Tout est dans la voix » vous laissera des courbatures... de rire !

FESTIVAL DE L'HUMOUR

SAMEDI 24
FÉVRIER 2024
20H30



NICOLAS
CANTELOUP

AU PAS
AU TROT
AU GALOP

Pour son retour sur scène, pas de round d'observation, Nicolas Canteloup tape haut, loin et fort.

D'abord il observe, il dissèque, il analyse. Et très vite il lâche ses coups, tranquillement, sereinement. Nicolas Canteloup s'amuse de tout, des politiques, des personnalités, de lui encore et d'eux toujours. Tout devient drôle, féroce, cocasse, et l'oeil acéré de Nicolas s'immisce partout.

Que ce soit au pas, au trot, au galop, vous emprunterez avec Nicolas Canteloup le chemin de sa mauvaise foi, du rire, de la dérision.

Attachez vos ceintures et savourez un spectacle tendre et acerbe, drôle et pertinent.

La liberté ne s'use que si on s'en sert pas. Ici la liberté est en pleine forme.

FESTIVAL DE L'HUMOUR

SAMEDI 9
MARS 2024
20H30



LES PIGEONS

Avec Michel LEEB
et Francis HUSTER

Serge et Bernard, acteurs de second plan, la soixantaine, habitués aux troisièmes rôles, sont amis depuis longtemps. Ils ont débuté ensemble il y a 40 ans, mais n'en restent pas moins rivaux. Convoqués en même temps pour le casting d'un film, ils sont à la fois surpris et contents. En attendant de passer l'audition, ils discutent, évoquent leurs souvenirs, se taquent... Mais quand on leur apporte le texte de l'audition, tout bascule.

L'humoriste Michel Leeb signe ici sa première comédie en tant qu'auteur où il tient l'un des rôles principaux aux côtés du comédien Francis Huster. Les deux hommes forment un duo complice et savoureux sous le regard du metteur en scène Jean-Louis Benoît. Ce dernier a été directeur du Théâtre de l'Aquarium et du Théâtre de la Criée à Marseille, et a beaucoup travaillé avec la Comédie-Française.

CONCERT

MARS 2024



CHŒUR
DU PILAT

Sous la direction de Marie-Pierre ODIN, sa dynamique Chef de Chœur, Le Chœur du Pilat, riche de ses 90 choristes et de ses 5 musiciens, vous donne rendez-vous à la salle de l'Ecluse, pour son prochain spectacle.

FESTIVAL DE L'HUMOUR

SAMEDI 13
AVRIL 2024
20H30



TRISTAN
LOPIN
IRRÉPROCHABLE

«Irréprochable» de Tristan Lopin, un nouveau spectacle de l'humour plus noir. Ce spectacle a été en partie écrit en confinement. «Ça risque d'être un peu chargé» nous prévient l'humoriste.

FESTIVAL DE L'HUMOUR

VENDREDI
3 MAI 2024
20H30



LES
GOGUETTES

Les Goguettes (en trio mais à quatre) sont en train de réussir là où les Beatles, le petit Grégory et la popularité de François Hollande ont échoué: FÊTER LEURS 10 ANS ! Quelle aventure ! Des premiers café-concerts parisiens en 2013 jusqu'aux Folies Bergère en 2023, que de chemin parcouru ! Des tournées dans toute la France à guichet fermé, deux spectacles à la Cigale et un autre à l'Olympia remplis en pleine crise sanitaire, un reportage historique dans le JT de Jean-Pierre Pernaut, un film documentaire sur France 3... Les Goguettes

Lorette
en Fête

SAMEDI 9 SEPTEMBRE

**PARC DE LOISIRS
DES BLONDIÈRES**

**NOMBREUSES
ANIMATIONS
POUR LES
ENFANTS**

À PARTIR DE 13H

FORUM DES ASSOCIATIONS

Différentes associations lorettoises (sports, musique, chorale, loisirs, danses, social), seront heureuses de vous accueillir pour vous aider dans vos recherches.

CONCOURS DE PÉTANQUE

CHALLENGE DE LA MUNICIPALITE

Inscription obligatoire au Service Culturel place du III^e Millénaire - 42420 LORETTE
Tél : 06 73 86 78 03 - *Aucune inscription ne se fera sur place.*

À 14H

CONCOURS DE PÊCHE

Inscription obligatoire auprès de l' Association " La truite du Dorlay " (après 18h)
au 06 61 33 36 43 ou 04 77 73 20 61 - *Aucune inscription ne se fera sur place.*

+ D'INFO : SERVICE CULTUREL AU 06 73 86 78 03

UNIVERSITÉ POUR TOUS

ASSOCIATION CULTURELLE DU VAL DE GIER

La saison 2022-23 se poursuit fort bien . L'assiduité des personnes aux conférences, démontre une fois de plus l'intérêt porté au culturel et au savoir.



Nous avons débuté la nouvelle année avec une conférence de Bruno BENOIT concernant *les regards politiques sur l'Amérique Latine*. La conférence du 20 mars se déroulant à Lorette, a eu pour sujet *la fusion nucléaire par confinement magnétique* de Roland Sabot.

Les conférences données proposent des sujets très variés : *Comment une cellule devient cancéreuse ?* par D. Le Guellec, *Jacques Tati et les trente glorieuses* par Yves Pedrono, *Joséphine Baker* par Robert Belot, *l'Afrique, un continent convoité* par Walid Abboud, et début avril, *Simone Weil* par J-M Ghitti.

La suite du programme devrait réunir un auditoire toujours aussi intéressé.

Le rythme d'une conférence par semaine, en dehors des vacances scolaires, semble convenir. En fonction des disponibilités des salles, les conférences ont lieu, soit à l'Horme, Saint-Martin la Plaine, La Grand-Croix ou Lorette.

Les visites du château de Roussillon et du Prieuré de Salaise sur Sanne, en janvier, commentées par des membres de l'Association de l'Edit de Roussillon, ont rassemblé 34 personnes, malgré une météo peu clémente.

Gageons que la prochaine sortie, avec la visite des villages de Blesle et Lavaudieu, aura elle aussi une bonne participation.



Pour connaître le détail du programme à venir, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet :

<http://upt-valdegier.fr>

Vous y trouverez tous les renseignements voulus : dates, lieux, conférenciers et contenus des conférences, destinations des sorties et voyage, tarifs et modalités d'adhésion.

Une adresse mail est aussi à votre disposition pour toutes questions :

upt-valdegier@orange.fr

Les conférences sont ouvertes à tous, sans réservation. Adhérent dans une antenne Université Pour Tous voisine, le prix d'entrée est de 3 €, sinon, il vous faudra vous acquitter de 5€, sachant que la durée d'une conférence est d'environ 2 heures.



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE - LES EDELWEISS

Présidente : M^{me} Fabienne Vendola 06 50 17 12 28

UNE RENCONTRE AMICALE

SALLE L'ÉCLUSE

La Saison 2022- 2023 se déroule à merveille. Nous comptons 90 licenciés répartis sur la section GRS (Loisir et compétition) et l'éveil aux premiers pas.

Une rencontre amicale s'est déroulée le 28 janvier à Lorette accueillant les clubs du département. Elle a permis aux gymnastes de s'entraîner en vue des compétitions régionales à venir ! Nos gymnastes poussines, jeunesses et aînées participeront aux compétitions de Brignais (69), Montbrison (42), Estrablin (38) et Aime-la-Plagne (73) tout au long de la saison sportive.

Nous terminerons notre saison par notre traditionnel gala de fin d'année le **samedi 24 juin 2023** à la salle de l'Écluse.

N'hésitez pas à venir nous voir ou à nous contacter, nous nous ferons un plaisir d'échanger avec vous sur notre association et notre discipline.





TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net [f tennisclublorette](https://www.facebook.com/tennisclublorette)



LE TENNIS, EN BREF...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le bilan 2021-2022 montre une hausse régulière des effectifs (115 adhérents).

Côté sportif, retour des compétitions/événements traditionnels : interclubs seniors +35 ans, seniors & jeunes, 2 tournois du club (été et printemps), tournoi interne, TMC U12 ans vert, Girl Power, stages, tournoi amical de doubles...

En revanche, le bilan financier est plus laborieux.

Remerciements adressés à la Ville, aux entraîneurs et aux membres du bureau.

EFFECTIFS 2022-2023

87 adhérents : 37 jeunes ; 50 adultes. Les cours ont débuté le 19 septembre avec un nouvel entraîneur : Alexandre FERRO, en remplacement de Rémi BERGER (en congé parental).

ANIMATIONS/COMPÉTITIONS PASSÉES ET EN COURS

- > Interclubs seniors +35 ans : automne ;
- > Arbre de Noël : 14/12 ;
- > Tournoi interne seniors : depuis début février ;
- > Pièce de théâtre des Carrés M'en Fou : 4/03 ;
- > TMC U12 ans vert : 8 et 10/04.



Les coaches : Annie GEREY et Alexandre FERRO

À VOS AGENDAS

FIN AVRIL À DÉBUT JUIN ;
Interclubs seniors

DU 5 AU 25 JUIN 2023 ;
Tournoi de printemps 4^e et 3^e séries

JUIN OU SEPTEMBRE
Concours de pétanque



STUDIO CORPS & JAZZ

4 ter rue du stade - 42420 Lorette - 04 77 79 17 67 - www.studiocorpsjazz.fr - [@StudioCorpsJazz](https://www.facebook.com/StudioCorpsJazz)



LE STUDIO CORPS ET JAZZ CONTINUE SUR SA LANCÉE !

Depuis notre participation à la fête du 8 décembre, le studio a organisé son premier stage lors des vacances de Noël dans ses tous nouveaux locaux : éveil à la danse, modern'jazz, création de costumes, atelier de composition chorégraphique.

Mais aussi lors des vacances d'hiver avec le massage bébé et pilate.

Le studio Corps et Jazz propose aussi 1 fois par mois un atelier danse parent/enfant (18 mois – 3 ans et 4 – 8 ans) qui rencontre un véritable succès.

Prochaines dates les 25 mars, 29 avril, 27 mai et 17 juin. N'hésitez pas à venir nous rejoindre avec vos tous petits! Réservation conseillée.

Nous vous invitons à suivre notre actualité afin de connaître nos prochains temps forts :

- > **Conférence autour de la parentalité** avec Claudine Grosjean.
- > Participation au **carnaval de Lorette** le 7 avril et fête de la musique de Lorette.
- > **Spectacle de fin d'année** le 8 juillet à l'Ecluse.

Encore de nombreux stages à venir : yoga parent/enfant, sophrologie, modern'jazz...



Les inscriptions restent ouvertes toute l'année. Rejoignez notre équipe pour un instant de partage...



K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse -30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr - www.kclorette.clubeo.com
Sébastien 06 03 16 00 05 - Hamid 06 87 51 40 31 - Julien 07 50 31 74 56 - Nadia 07 82 09 05 34 [f KarateClubLorette](https://www.facebook.com/KarateClubLorette)

DES PODIUMS POUR LE K.C.L.

Le calendrier du Karaté Club Lorettois a été rythmé en janvier et février par les compétitions de la Zone Inter Départementale (ZID) Ain-Loire-Rhône et de la région Auvergne Rhône Alpes. Le niveau y est plus élevé et la concurrence beaucoup plus forte.



Bilan sportif, à la suite des Coupes départementales, ZID Élite, ZID Honneur, Championnat ZID, et Championnats Régionaux :

> **En katas:** les jeunes Lorettois obtiennent 20 podiums, dont 5 par équipes, répartis en 7 médailles d'or, 6 médailles d'argent et 7 médailles de bronze.

> **En combats:** nos compétiteurs réalisent 25 podiums, dont 6 médailles d'or, 7 médailles d'argent et 12 médailles de bronze.

Le nom de Lorette aura résonné au total 45 fois lors de ces compétitions. Bravo !

Détails des résultats, sur notre page Facebook:

[f KarateClubLorette](https://www.facebook.com/KarateClubLorette)

Les très bons résultats successifs à ces compétitions permettent à 7 compétiteurs Lorettois de se qualifier pour les Coupes et Championnats de France, mention spéciale pour Eliott qui se qualifie à la fois en Kata et en Combat. Le Karaté Club Lorettois enseigne toutes les composantes du Karaté. Nos compétiteurs sont inscrits et préparés pour les

deux disciplines katas et combats, sans privilégier l'une ou l'autre et ce pour faire de nos élèves des karatékas complets.

La compétition est parfois cruelle, même si l'on est au niveau des autres compétiteurs la victoire n'est pas toujours au rendez-vous. Certains podiums étaient proches et malgré des derniers combats/katas de haut niveau cela n'a pas suffi

pour certains, avec un peu plus de travail, d'expérience et de réussite, cela finira par être récompensé. Nous sommes fiers de nos jeunes Karatékas qui rentrent avec plus d'expérience et des pistes de travail pour l'avenir. Il restera cette saison un open départemental pour offrir aux nouveaux licenciés la possibilité de découvrir la pratique en compétition.

Côté communication, le club a renouvelé sa gamme de vestes floquées du nouveau logo et de leur prénom dans le dos pour les compétiteurs. Outre la fierté pour nos enfants de représenter le club et la ville, cela permet de créer un identité visuelle reconnaissable lors des déplacements. Vous les croiserez certainement dans la vallée arborer fièrement leur nouvelle tenue.





UNION CYCLO DU GIER

Tél : 04 77 73 13 83 ou 06 64 42 69 63
e-mail : ucg42@free.fr - site : ucg42.free.fr



VENEZ DÉCOUVRIR L'UNION CYCLO DU GIER

L'Union Cyclo du Gier est affiliée à la FFCT. Elle prend ses quartiers d'hiver de fin octobre à février. Ce n'est pas pour autant que nous entrons en hibernation, bien au contraire. Les conditions météo ne permettent plus de monter avec nos vélos de route dans le Pilat ou les Monts du Lyonnais. Il faut bien le reconnaître, nous sommes situés dans une zone de plus en plus urbanisée et sans structures cyclables adaptées. Le partage de

l'espace avec les véhicules est devenu difficile.

Pendant cette période hivernale, certains se tournent vers la pratique du VTT, alors que d'autres continuent la pratique sur route. Les sorties ont lieu les samedis et mercredis matin : départ du parking Carrefour Market de Lorette à 8h30 pour les "VTT" et 9h pour les "routes". Un calendrier est établi pour la saison avec des tracés GPS sur le site openrunner.

Le club et notre fédération permettent trois sorties d'essais avec assurance avant de se licencier. La licence couvre les sorties routes et VTT y compris à assistance électrique homologuée, ainsi que tous les moments de convivialité organisés par le club.

Venez découvrir en groupe les nombreux chemins du Pilat et des côtes du Jarez .



BASKET - BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03 e-mail : bc-lorette@outlook.fr  bclorette

LES INFOS DU B.C.L.

FIN DE LA COUPE

Malgré deux très belles soirées, où le gymnase Pierre-Mendès France était en ébullition, nos équipes seniors ne sont pas parvenues à s'imposer pour la suite de la coupe de la Loire. Les seniors filles craquent en fin de match face à l'équipe de Veauche laissant filer les quarts de finale. Quant aux garçons, c'est les demi-finales qui leur échappent. L'équipe de La Pontoise, évoluant en RM1, a su s'imposer avant le coup de sifflet final. Nous félicitons tout de même nos deux équipes qui ont réalisé un très joli parcours.

LA POURSUITE DU CHAMPIONNAT

Toutes nos équipes poursuivent activement leur championnat, en faisant résonner chaque week-end notre gymnase. Des victoires, des défaites mais toujours dans la bonne humeur et dans le respect de l'adversaire. Venez encourager nos équipes, votre soutien est important ! Vous ne savez pas quand ont lieu nos matchs ? Venez consulter notre page facebook intitulée « BCLORLETTE » ! A très vite !

À VOS AGENDAS

SAMEDI 25 MARS 2023
Soirée dansante du BCL à l'Écluse
(réservation obligatoire)

WEEK-END
DU 4 ET 5 NOVEMBRE 2023
3e édition du salon du chocolat
à l'Écluse.

D'autres événements restent à définir. Nous communiquerons les dates ultérieurement.



UN LORETTOIS DIGNE DE MÉMOIRE

JACQUES BOUILLET

(1861 - 1941)

MAIRE DE LORETTE DE 1914 À 1941

Palme académique - 21 avril 1939

Chevalier de la Légion d'honneur - 4 juin 1939

par Maurice Jean PHILIBERT

Maurice-Jean PHILIBERT est un historien qui nous ravit régulièrement en nous faisant partager le fruit de ses recherches historiques. Aujourd'hui il nous présente Jacques Bouillet, Maire de Lorette pendant 27 ans. La qualité de son engagement politique et sa volonté d'aider les Lorettois de l'époque lui ont valu la reconnaissance de ses pairs.

Jacques Antoine Bouillet est né le dimanche 9 juin 1861 et décédé le vendredi 29 août 1941 à l'âge de 80 ans. Il était le fils de Pierre Louis Bouillet, né le 22 janvier 1833 à Rive de Gier, décédé le 26 novembre 1897 à l'âge de 64 ans - sa profession : fondeur.

Sa mère Antoinette Mara, décédée en 1898, était ménagère. Le couple habitait Assailly.

Jacques Antoine Bouillet, âgé de 21 ans, fait son service militaire au 16^e régiment d'artillerie de Clermont-Ferrand pendant 4 ans de 1882 à 1886.

Agé de 37 ans, c'est à Lorette qu'il épouse le 27 mai 1898 Marie Perrine Petit, née le 17 décembre 1877. Le couple aura deux fils :

- > Pierre Bouillet (1899 - 1974) - marié le 17 juin 1922 à Firminy avec Marie Raynaud - remarié le 11 juillet 1946 avec Jeanne Perret.
- > Paul Bouillet (1901 - 1963) - marié le 15 octobre 1927 à Izieux avec Marie-Louise Gaucher.

SON ENGAGEMENT POLITIQUE

Le 17 mai 1908, Jacques Antoine Bouillet entre au conseil municipal de Lorette. Le maire est Jean-Claude Cote.

C'est à la date du 12 avril 1914 que Jacques Antoine Bouillet est proclamé maire de Lorette. Il a 53 ans et se dépense sans compter pour sa ville. Pendant ses 27 années de mandat comme Maire de Lorette, il a su notamment investir fortement dans le bien être, la santé et l'hygiène de sa population. En matière d'assainissement, on lui doit le creusement du gros collecteur d'assainissement sur toute la longueur de la rue principale. Il s'agit d'un ovoïde

de 1m80 de haut qui est toujours en service aujourd'hui. En matière d'eau potable, il a développé la propriété des droits d'eau de la ville sur la rivière « Le Dorlay ».

A Paris, le 21 avril 1939, le ministre des Anciens Combattants et pensionnés A. Champetier de Ribes, donne des détails sur les services rendus par Jacques Antoine Bouillet. Il a créé :

- un fonds de secours pour les familles des enfants de Lorette mobilisés,
- une cantine populaire pour ces mêmes familles,
- des livrets de Caisse d'Épargne pour les enfants des soldats « morts pour la France » (livrets remis à leur majorité et comportant chacun une somme de 1 500 francs)

SES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le ministère des Anciens Combattants et pensionnés écrit ceci, dans les renseignements à l'appui d'une nomination dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur :

Monsieur Bouillet Jacques, Maire de Lorette (Loire) a rendu de grands services pendant la guerre 1914 - 1918 :

- Il s'est dépensé pour arriver à donner une bonne alimentation aux habitants de sa commune,
- Il a fait servir aux réfugiés des zones envahies plus de 45 000 repas gratuits.



Le 4 juin 1939, le Grand Officier de la Légion d'Honneur, Jean Faurines, écrit :

A la date du 15 mai 1939,
avons nommé

Monsieur BOUILLET

Jacques,

Maire de Lorette (Loire)

Chevalier de la Légion d'Honneur

sous le N° 224137

(procès - verbal de réception)

Grâce au dynamisme de son maire et de la municipalité actuelle, la ville de Lorette sort de l'ombre des souvenirs oubliés.

Le passé rejoint le présent.

GROUPE ALLIANCE POUR LORETTE

LES FAITS SONT LÀ...

C'est bien notre équipe majoritaire « Alliance pour Lorette » qui a élaboré et présenté, lors du Conseil municipal du 23 mars les orientations budgétaires, contrairement aux rumeurs diffusées par la presse (qui a reconnu publiquement son erreur) ou les réseaux sociaux.

Ces prévisions budgétaires tiennent compte des difficultés rencontrées par les Lorettois face à l'augmentation du coût de la vie, puisqu'une nouvelle fois, notre équipe a fait le choix de limiter la pression fiscale tout en maintenant -voire en améliorant- la qualité des services rendus à la population.

En effet, malgré la rigueur imposée par la diminution constante des recettes communales, notre équipe a mis en place (la réglementation nous l'autorisant désormais) le ticket de cantine à 1€ pour les familles aux revenus les plus modestes.

Le coût réel d'un repas pour la commune (temps périscolaire inclus) s'élève à 9,79€.

Le prix du ticket de cantine facturé aux familles Lorettoises s'échelonne de 1€ (QF < 600) à 5,74€ (pour les familles au quotient familial > 1400).

La commune participe donc à hauteur de 5,79 € par repas pour les familles lorettoises les plus modestes (l'Etat compensant de 3 € le tarif à 1€), et 4.05€ pour les familles ayant un QF > 1400.

Depuis la mise en place de cette mesure, certains jours ce sont **30 repas supplémentaires** qui sont servis à la cantine. La cantine scolaire coûte en moyenne 400 €/jour aux Lorettois payant des impôts.

Notre gestion rigoureuse des deniers publics a permis au contribuable lorettois de payer en moyenne **376€** (part communale) contre **457 €** pour un contribuable d'une commune de même population.

De plus la suppression totale en 2023 de la taxe d'habitation **exonère désormais 40% de la population lorettoise d'un impôt communal** (seule subsiste

pour eux la TOM souvent incluse dans les charges du logement).

Le lien fiscal entre la commune et le citoyen repose désormais sur la taxe foncière, pourtant, malgré la hausse des coûts - le panier du maire s'apparentant à celui de la ménagère - et contrairement à d'autres communes, nous contiendrons la pression fiscale... tout en sachant que l'Etat a décidé une revalorisation des bases locatives de 7,1%.

Les impôts locaux constituent une recette importante pour les communes et permettent de financer les dépenses liées aux services à la population.

À Lorette, les impôts locaux représentent **36,34 %** des recettes, alors que dans les communes de même population, ils représentent **43,91%**.

Vous le voyez, il fait bon vivre à Lorette ! Les faits sont là et les élucubrations inutiles.

Le groupe Alliance pour Lorette

GROUPE LORETTE CITOYENNE

LE NEZ S'ALLONGE, LE MASQUE TOMBE ET L'INTOUCHABLE EST TOUCHÉ PAR LA JUSTICE

En ordonnant l'abattage de 11 chèvres, le Procureur de la République a décidé de poursuivre Gérard Tardy, pour complicité dans trois délits :

- **Atteinte volontaire à la vie d'animaux domestiques ou apprivoisés ;**
- **Abattage en dehors d'un abattoir dans des conditions illicites ;**
- **Mise à mort d'animaux sans précaution pour leur éviter de souffrir**

Le maire sera jugé **le 20 juin prochain à 13h30** au Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne...

En attendant... le maire et sa majorité ont décidé de construire un Théâtre à Lorette... Au-delà de la marionnette Guignol, nous nous interrogeons sur les futures représentations...

Revenons à notre réalité :

BRAVO L'ARTISTE !

Un déficit abyssal en 3 ans d'exploitation de la Baignade !

Les impôts les plus élevés parmi les communes de la vallée du Gier taux **37,45 Lorette. Taux moyen 37,38+7% en 2022** pourtant il y a de nombreuses entreprises sur la commune !

208 333 euros Hors Taxes pour agrandir

les locaux de **la boule lorettoise...** Quelles associations peuvent se targuer de tant de largesse !

Depuis des années les membres du Sporting Club Grand-Croix / Lorette réclament davantage de vestiaires pour **plus de 200 licenciés et toujours rien !**

80 000 euros versés à la famille Goktekin suite à la résiliation du bail commercial par la commune, il convient de souligner que la ville a **renoncé à réclamer les loyers, charges taxes et indemnités d'occupation** qui lui seraient dus et sans oublier les **honoraires** (Avocat et Huissier de justice) et diverses procédures engagées par la ville.

200 000 euros Hors Taxes investis en travaux pour la boulangerie du Totem et reprise à la charge de la commune des travaux d'aménagement de la boulangerie d'un montant de 35 832 euros... soit **235 832 euros payés par la commune !**

Des commerces disparaissent: derniers exemples le Petit Grain, salon coiffure Calypso.

1 712 950 HT euros un prévisionnel pour la réhabilitation de la médiathèque et la création d'une restauration scolaire.

Encore un départ d'un agent de la police municipal et toujours pas de recrutement: le policier municipal est aujourd'hui au service de la ville de Saint-Chamond. Pourtant la vie est si douce à Lorette... **BRAVO ! BRAVO !**

Pendant ce temps, certaines chaussées se dégradent et deviennent pénibles à rouler... Dans un contexte inflationniste, comment peut-on tenir les coûts de tels projets sans établir de priorités ?... **BRAVISSIMO !**

Jean Dutour écrivait «Aux yeux d'un artiste le fond et la forme sont indissolubles »... Nous constatons hélas que vous n'avez ni le fond ni la forme.

CHAPEAU L'ARTISTE !

*Amelle GASSA - Dominique di Gusto
lorettecitoyenne@gmail.com*

LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

ACCUSÉ, LEVEZ-VOUS !

Gérard Tardy à la barre du tribunal, dernier article à retrouver sur libresdagir.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE
Tél. : 04 77 73 30 44

PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// 1 mardi par mois

ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h
// 1 jeudi par mois

PERMANENCES EXTÉRIEURES

ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 38 80
ou 04 77 83 01 30

PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 23 54
Tél pour RDV : 04 77 83 01 30

PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois de 14h à 16h

SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

87, rue Jean Jaurès
Tél : 04 77 73 94 72

PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry
Tél : 04 77 73 59 65

MÉDIATHÈQUE

YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin
Tél : 04 77 73 67 44

CRÈCHES

COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay
Tél : 04 77 73 67 08

MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse
Tél : 04 77 73 07 62

MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins
Tél : 04 77 51 87 43

LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenot
Tél : 04 77 73 27 07

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassières
Tél : 04 77 73 20 85

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière
Tél : 04 77 73 27 16

SALLES MUNICIPALES

L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame
Tél : 04 77 73 19 86

SALLE JEAN ROSTAND

Voie Jean Mugniery
Tél : 04 77 73 30 44

STADE / COMPLEXES

STADE DU DORLAY

Tél : 04 77 73 03 62

PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : 04 77 73 18 70

BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

Tél : 04 77 73 30 44

SERVICE DES EAUX

STÉPHANOISE DES EAUX

Tél : 09 77 409 441
ou (URGENCES 24h/24
Tél : 09 77 429 441)

E.H.P.A.D.

RÉSIDENCE PARTAGE

1, rue Rivoire Villemagne
Tél : 04 77 20 01 28

DIVERS

LA POSTE

Tél : 3631

A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne
Tél : 04 77 95 13 32

PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : 3939

DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : 0 800 882 735

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi : 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche : 9h30 à 12h

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 18 h au lieu de 19 h.

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

SAINT-CHAMOND

Tél : 0 800 882 735

TARTARAS

Tél : 0 800 882 735

POLICE / GENDARMERIE

POLICE MUNICIPALE

Tél : 06 83 82 02 18
PERM. : lundi de 9h à 11h

COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : 04 27 40 21 21

COMMISSARIAT DE RIVE-DE-GIER

Tél : 04 69 35 03 50
PERM. : mardi ou jeudi de 9h à 12h

POMPIERS / 18

POLICE SECOURS / 17

SAMU / 15

ÉTAT-CIVIL / 1^{er} TRIMESTRE 2023



NAISSANCES



MARIAGES



DÉCÈS

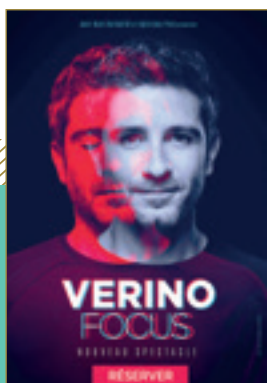
INFORMATION IMPORTANTE

L'article du code civil, aux termes duquel chacun a droit au respect de sa vie privée, s'oppose notamment à la divulgation par les autorités publiques de tout élément de la vie privée d'une personne.

La publication des annonces de l'état civil n'échappe pas à la règle.

Les familles devront donc faire une demande écrite adressée à Monsieur le Maire pour demander à ce que soient publiés, dans le bulletin municipal, les naissances, les mariages ou le décès d'un membre de leur famille.

Le Maire - Gérard Tardy



À VOS AGENDAS

AVRIL

	EXPOSITION : LÉON ET SON CROCO			Médiathèque
SAMEDI 8	VÉRINO	//	20h30	Salle l'Ecluse Festival de l'humour

MAI

	EXPOSITION : OUVRAGES FACILES À LIRE			Médiathèque
DIMANCHE 7	ÉLECTIONS MUNICIPALES	//		1 ^{er} tour
DIMANCHE 14	ÉLECTIONS MUNICIPALES	//		2 ^e tour

JUIN

	EXPOSITION : RÉALISATIONS D'ENFANTS			Médiathèque
TOUS LES WEEK-ENDS	OUVERTURE DE BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE	//		
VENDREDI 9	ENSEMBLE ORCHESTRAL	//	20h30	Place du III ^e Millénaire
DIMANCHE 25	FÊTE DE LA MUSIQUE	//	19h	Place du III ^e Millénaire EMAS Lorette.

JUILLET

SAMEDI 1^{er}	OUVERTURE ESTIVALE DE LA BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE			FERMETURE HEBDOMADAIRE LE LUNDI
VENDREDI 14	FÊTE NATIONALE - FEU D'ARTIFICE	//	23h	Le Blondières

Lorette, ville d'avenir et de traditions

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1^{ER} JUIN 2023 // kiosque@ville-lorette.fr